Nations Unies A/59/PV.41

Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

41e séance plénière
Mardi 26 octobre 2004, à 15 heures
New York

Président : M. Ping . . . . . (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 12 et 41 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social (A/59/3 et Add.1)

Note du Secrétaire général (A/59/160)

Rapport du Secrétaire général (A/59/346)

Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international

Le Président : S'agissant du point 12 de l'ordre du jour, je rappelle aux membres de l'Assemblée générale que, conformément à sa résolution 58/316 du 1er juillet 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé, à sa 2e séance plénière, le 17 septembre 2004, d'examiner intégralement le point 12 en séance plénière.

Je rappelle également aux membres qu'à sa 18e séance plénière, le 4 octobre 2004, l'Assemblée générale a été informée que le Bureau a pris note de l'indication selon laquelle, en application de la résolution 58/316 du 1er juillet 2004, tendant à ce que le point 12, Rapport du Conseil économique et social, soit examiné intégralement en séance plénière, les parties pertinentes du chapitre un du rapport ayant trait déjà aux points renvoyés aux grandes commissions seront examinées par les Commissions concernées pour décision finale par l'Assemblée générale.

Le Président : Je donne la parole à la Présidente du Conseil économique et social, Mme Marjatta Rasi, qui va présenter le rapport du Conseil économique et social.

Mme Rasi (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de présenter le rapport du Conseil économique et social pour 2004, dont l'Assemblée est saisie et qui a été distribué sous la cote A/59/3 et Additif 1.

Ces dernières années, le Conseil économique et social a fait d'importants progrès pour traiter l'ordre du jour international en matière de développement de façon intégrée, cohérente et coordonnée. Cela a été en grande partie possible en réunissant des partenaires institutionnels importants au sein d'une instance pour relever les défis de notre époque en matière de développement, en encourageant une application intégrée et coordonnée des textes issus des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, en coordonnant de façon efficace les activités du système des Nations Unies, en adoptant une approche globale face aux questions de paix et de développement et, surtout, en fournissant un cadre pour le dialogue sur les défis naissants en matière de développement, sur leurs incidences politiques et sur la façon de concevoir des réactions internationales efficaces. Ceci a permis au Conseil d'attirer un grand nombre de décideurs politiques, de chefs d'institutions, de fonds et de programmes des Nations Unies, ainsi que d'importantes parties prenantes, notamment la société civile.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

04-57137 (F)

Cette année, nous avons assisté non seulement à un renforcement de ces tendances, mais également à l'apparition d'approches novatrices pour encourager le dialogue sur des questions qui intéressent les décideurs. Le dialogue politique du débat de haut niveau sur la situation économique mondiale et la coopération internationale a été enrichi par la présentation du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et a conduit à la tenue d'un débat franc sur la question. C'était peut-être la première fois que le Conseil se lançait d'une telle façon sur la question de la mondialisation, qui reste le trait caractéristique de notre époque.

Comme le lui a demandé l'Assemblée générale, le Conseil, lors de sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, s'est concentré cette année sur les domaines précis du Consensus de Monterrey et sur leur impact sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cela a permis de maintenir l'élan politique favorable au financement pour le développement, à l'établissement de liens plus étroits avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) durant le financement des processus de développement. Étant donné la coopération accrue du Conseil économique et social avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'OMC et d'autres organismes des Nations Unies travaillant dans le domaine du développement économique, la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social s'est transformée en une plate-forme stratégique de discussion des actions en faveur du Consensus de Monterrey.

À son débat de haut niveau, le Conseil s'est penché sur le sujet extrêmement important de la mobilisation des ressources et l'existence d'un environnement favorable à l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins développés. Ce thème s'inscrit dans le suivi du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins développés. Les préoccupations des pays les moins développés ont ainsi été placées au cœur de l'ordre du jour international et ce fut l'occasion de réfléchir sur la façon de procéder pour mobiliser des ressources afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays les moins développés.

La Déclaration ministérielle qui a été adoptée cette année réaffirme notre volonté de mettre dûment en œuvre le Programme d'action de Bruxelles. Elle indique qu'il faut créer un environnement généralement favorable aux actions nationales et internationales pour l'élimination de la pauvreté, la promotion du développement durable et le renforcement du partenariat entre les pays les moins développés et la communauté internationale, si nous voulons réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement dans ces pays.

Le débat sur la coordination a accompli d'importants progrès cette année sur la question de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes au sein des entités du système des Nations Unies et dans les travaux des organes intergouvernementaux. Il a été demandé à toutes les entités des Nations Unies de mettre au point des plans d'action assortis de délais pour l'application des objectifs convenus à la session de 1997 du Conseil économique et social. Cela permettra de renforcer l'engagement et la responsabilité aux plus hauts niveaux du système des Nations Unies. Le Conseil a également recommandé à l'Assemblée générale d'encourager ses comités et aux autres corps intergouvernementaux à prendre de nouvelles mesures pour intégrer systématiquement des perspectives sexospécifiques à tous leurs domaines d'activité.

Au cours du débat consacré aux questions de coordination, le Conseil a également examiné l'appui du système des Nations Unies au développement rural dans les pays en développement. Cela faisait suite à la Déclaration ministérielle de l'année dernière. Le Conseil a réaffirmé sa détermination de favoriser des partenariats pour le développement rural durable entre les entités du système des Nations Unies, les États Membres, le secteur privé et les organisations non gouvernementales et a invité les organisations du système des Nations Unies à aider les pays à faire avancer efficacement leur calendrier de développement rural.

Lors du débat consacré aux activités opérationnelles, nous avons largement reconnu que le système devient en effet de plus en plus coordonné, logique et efficace dans son appui aux efforts nationaux de développement dans le but de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs adoptés au niveau international.

Nous avons, dans le même temps, reconnu que davantage de progrès était nécessaire pour assurer de

véritables contrôle et direction au niveau national du processus de développement national. Au même titre que des ressources adéquates et prévisibles, il est essentiel de mieux aligner et intégrer les activités de l'ONU dans les processus et priorités nationaux. Le Conseil a ainsi contribué de façon significative à préparer le terrain pour l'examen triennal des activités opérationnelles dont l'Assemblée générale aura a débattre prochainement.

Une innovation importante, cette année, a été l'organisation d'une réunion conjointe des débats consacrés aux activités opérationnelles et aux affaires humanitaires du Conseil économique et social qui a aidé à concentrer le débat sur la « question du passage de la phase des secours à celle du développement ». Au cours des discussions, on a relevé qu'il était nécessaire d'élaborer une compréhension commune sur le moment où commence la transition et sur la manière dont le redressement et la reconstruction devraient être liés. Poussant ce raisonnement plus loin, le Conseil a souligné le besoin d'un dialogue plus inclusif entre les États Membres sur cette question complexe.

Lors du débat consacré aux affaires humanitaires, le Conseil a appelé à une collaboration plus poussée au sein du système des Nations Unies. Le Conseil a ressenti la nécessité de clarifier les rôles respectifs des organes du système des Nations Unies et d'aborder leurs complémentarités inhérentes dans le domaine de l'aide humanitaire. La coordination de l'aide humanitaire d'urgence a également été une priorité au cours de cette année. À cette fin, deux groupes de débat thématique sur le renforcement de la réponse aux catastrophes naturelles, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et le maintien d'une présence sur le terrain dans les environnements à haut risque ont inspiré un débat animé et fructueux. Espérons que les résultats issus de cette session affermiront les efforts de coordination du système des Nations Unies dans cet important domaine.

Le débat général, de même que les années précédentes, a abordé un large éventail de questions, notamment la question de la sortie des pays les moins avancés de cette catégorie. Ceci s'est avéré l'une des questions les plus difficiles à traiter. Cependant, je suis heureux de vous informer que le Conseil a maintenant réussi à atteindre une approche consensuelle sur cette question, ce qui facilitera considérablement la transition sans heurt des pays les moins avancés à la sortie de cette catégorie.

Un des principaux accomplissements du Conseil économique et social a été son intervention croissante dans les pays sortant d'un conflit et sa collaboration croissante avec le Conseil de sécurité à ce sujet. Conformément aux exigences de la résolution-cadre portant création de groupes consultatifs spéciaux pour la Guinée-Bissau et le Burundi, une évaluation de leur fonctionnement a été achevée en mai 2004. Il a été constaté que les groupes avaient effectué un travail constructif à l'appui des pays concernés par leur approche large, ouverte et participative, en collaboration fructueuse avec les organisations du système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, et en recommandant avec vigueur que soient dégagées des ressources adéquates pour consolider et reconstruire ces pays. Le Conseil a donc prolongé les mandats de ces deux groupes.

Dans le contexte de l'activité du Conseil économique et social en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, je suis heureux d'annoncer que, sous un mandat distinct, le Conseil économique et social a décidé en juillet 2004 de réactiver le groupe consultatif spécial pour Haïti. Les activités de ce groupe se concentreront sur un programme de développement à long terme pour ce pays. La composition du groupe sera annoncée sous peu et nous pouvons nous attendre à ce qu'il commence ses travaux aussitôt que possible.

Le Conseil économique et social est peut-être le seul organe cité dans la Charte qui ait fait la preuve de son immense capacité à reformer, à innover et à s'adapter aux réalités et aux défis changeants du développement. Cela a été, et continue d'être, un processus continu. Pour enrichir ce processus, un débat de groupe a été organisé au cours duquel un certain nombre de propositions intéressantes ont été présentées en vue d'améliorer encore davantage le rôle du Conseil. Nous espérons que le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement créé par le Secrétaire général donnera un élan nouveau à ces efforts.

Je faillirais à mon devoir si je ne rendais hommage à la participation active et efficace des ONG et de toutes les autres parties de la société civile à cette session du Conseil. Un nombre considérable de réunions régionales préparatoires ont été organisées par les réseaux régionaux informels. Ils ont également organisé un forum en marge du débat de haut niveau et

ont apporté des contributions de fond aux activités du Conseil.

La Charte des Nations Unies souligne que la paix, la sécurité et le développement sont indivisibles. Dans cet esprit, il est important que le Conseil économique et social élargisse sa coopération avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie le Président du Conseil économique et social. Je donne la parole au représentant de la Barbade, au nom de la Communauté des Caraïbes.

M. Hackett (Barbade) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Présidente du Conseil économique et social, Représentante permanente de la Finlande, pour son introduction du rapport du Conseil économique et social. Son rapport très complet décrit clairement l'éventail des activités du Conseil et je voudrais la féliciter pour son travail au cours de l'année écoulée.

Mon intervention porte sur le point 41 de l'ordre du jour, à savoir le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain. J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États Membres des Nations Unies de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La délégation de la Guyane, dont l'ancien président, le regretté Cheddi Jagan, a été un champion de ce concept, abordera cette question plus tard au cours du débat conjoint.

Au nom des autres États membres de la CARICOM, je voudrais appuyer la proposition. Le développement du processus de la mondialisation débouche pour certains sur une plus grande intégration des marchés, sur de plus grandes économies d'échelle et sur des niveaux élevés de prospérité. Parallèlement, nous faisons face également à des inégalités croissantes dans la distribution des bénéfices de la mondialisation. Les disparités entre les riches et les pauvres à l'intérieur des pays et entre eux se sont accrues, et cela a un effet néfaste sur le développement humain. Ces défis auxquels la communauté internationale est confrontée suggèrent qu'il nous faut adopter des démarches multilatérales cohérentes pour faire face aux problèmes mondiaux actuels. Nous pensons que le concept d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain offre un cadre pour intégrer les aspects économiques, environnementaux, sociaux, culturels et politiques du développement, et nous exhortons les Membres de l'Organisation des Nations Unies à examiner avec soin la proposition.

M. Mekdad (République arabe syrienne), Vice-Président, assume la présidence.

Nous pensons que la meilleure façon d'entreprendre la mise en œuvre de cette approche en matière de développement est de le faire sous l'égide d'un organe international comme l'Organisation des Nations Unies. Il est en effet opportun de mettre l'Organisation des Nations Unies à contribution de cette manière puisque l'objectif sous-jacent du nouvel ordre mondial privilégiant l'humain pourrait offrir une plate-forme solide non seulement pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement mais également pour promouvoir le développement à long terme. Ce défi sera au cœur de nos travaux alors que nous nous préparons pour la conférence d'examen qui se tiendra l'année prochaine au début de la soixantième session de l'Assemblée générale.

M. Karran (Guyana) (*parle en anglais*) : En prenant la parole pour examiner le point 41 de l'ordre du jour sur le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain, ma délégation souscrit pleinement aux observations qui ont été faites sur ce point de l'ordre du jour par le représentant de la Barbade au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes.

Comme nous l'avons dit à cette Assemblée lorsque ce point a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée à la demande du Guyana, son objectif est de promouvoir un nouveau partenariat éclairé pour la paix et pour le développement, auquel participent tous les acteurs de la communauté mondiale, qui repose sur le respect mutuel, sur la gouvernance démocratique et sur la participation populaire, afin de régler systématiquement les problèmes que posent le développement durable et l'élimination de la pauvreté et de mettre fin aux disparités sans cesse croissantes entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci.

Le document A/59/283, qui contient notre mémorandum adressé au Secrétaire général, explique notre point de vue sur la proposition pour un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain.

Le consensus s'est fait jour à l'issue d'une série de conférences et de réunions au sommet organisées par les Nations Unies pendant les années 90 a établi que l'élimination de la pauvreté était un défi au centre des politiques nationales et internationales. Dans ce contexte, les Objectifs du Millénaire pour le développement soulignent les principaux objectifs à remplir pour lutter contre la pauvreté, la faim, les maladies, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Cependant, selon certains indicateurs, il ne reste guère assez de temps pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. La période propice pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015 se clôt rapidement. Outre les programmes et stratégies déjà visés, une augmentation rapide de la coopération internationale sera nécessaire pour que ces objectifs soient remplis.

Les défis structurels à la poursuite du développement humain sont aggravés par les problèmes de la guerre et des conflits dans certaines régions du monde, qui tendent à supplanter le développement sur l'ordre du jour de la communauté internationale. Avec l'élargissement des concepts de sécurité et avec le renforcement de l'interaction locale et mondiale entre ses différentes dimensions, l'ordre du jour en matière de développement pourrait se trouver encore plus marginalisé. Cette tendance pourrait perpétuer le statu quo et créer de nouveaux déséquilibres dans les relations internationales, renforçant ainsi les modèles d'inégalité qui ont prévalu au cours de la décennie écoulée. Il faut s'intéresser au lien indissoluble entre le développement et la paix et la sécurité car si le développement échoue, il est certain que la paix sera en danger et vice versa. Nous espérons que les résultats du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, créé par le Secrétaire général, nous aidera à faire face à ces défis d'une manière réciproquement complémentaire.

Il faut également souligner que la menace qui pèse sur la démocratie, inhérente à l'inattention que l'on prête au développement, est réelle. Les politiques en matière de développement de la dernière décennie ont été débattues principalement pour savoir si elles permettent ou non à un pays de bénéficier pleinement d'une économie mondiale qui est plus étroitement intégrée qu'à aucun autre moment de l'histoire. Loin de redistribuer la richesse mondiale – l'objectif qui a animé la plupart des débats sur le développement depuis les années 60 – il semblerait que nous ayons affaire, au contraire, à la redistribution de la pauvreté mondiale. Selon le *Rapport sur le développement humain 2003*, qui nous a offert le premier aperçu des progrès réalisés dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, 54 pays étaient plus pauvres en 2000 qu'ils ne l'étaient en 1990.

Nous sommes également préoccupés par le fait qu'en termes de valeur, l'index de développement humain ait chuté spectaculairement dans 21 pays depuis que le rapport a été publié pour la première fois en 1990. Dans la plupart des cas, ces pays ont embrassé une réforme macroéconomique, la libéralisation des échanges, des règles libéralisant l'investissement et une meilleure gestion fiscale. Ces politiques n'ont pas produit automatiquement les bénéfices attendus. En dépit de cette situation, nous partageons la conviction simple selon laquelle une croissance rapide et durable génératrice d'emplois est le seul moyen de réduire réellement la pauvreté.

La grande disparité entre les conditions économiques et sociales des pays développés et des pays en développement va de pair avec une différence tout aussi grave dans leurs points de vue en matière de politiques de développement. La réconciliation urgente des opinions très divergentes des partenaires sur les questions économiques et sociales est une condition sine qua non pour faire des progrès dans l'avenir. Cacher simplement ces différences ne passera pas en fin de compte le test de la mise en œuvre.

Le nouvel ordre mondial privilégiant l'humain est une tentative sincère et honnête pour trouver un terrain commun sur lequel ancrer solidement la coopération internationale future afin de fournir un cadre détaillé et global pour la coopération en matière de développement. Au lieu d'entrer en concurrence avec d'autres initiatives et propositions qui existent déjà et qui sont mises en œuvre actuellement, il vise à être un instrument complémentaire pour permettre d'aboutir à un consensus sur les mesures que nous devons prendre. Il est concevable qu'il puisse également servir de valve de sécurité si ou lorsque, pour quelque raison que ce soit, les processus de négociation en place devenaient instables ou échouaient.

Le nouvel ordre mondial privilégiant l'humain est à la fois un cadre philosophique et un ordre du jour concret en matière de développement. Ses propositions concrètes comprennent une solution globale et décisive

au problème de la dette; l'élaboration de nouvelles politiques sur l'aide publique au développement; la mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires; le renforcement et, si nécessaire, le remodelage des institutions mondiales; le développement d'un rôle plus central pour l'Organisation des Nations Unies dans l'élaboration des politiques économiques mondiales; et un examen du rôle des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce pour porter davantage l'accent sur le développement privilégiant l'humain.

Trouver la volonté politique pour dynamiser nos efforts visant à créer un nouveau modèle pour le développement au XXI^{e} siècle est une préoccupation majeure pour la communauté internationale.

Ma délégation entend travailler avec tous ceux qui partagent les mêmes convictions pour envisager avec les partenaires de développement jusqu'à quel point nous sommes prêts à repousser les limites de la coopération au développement. Un tel dialogue pourrait établir les clauses et les conditions fondamentales d'un nouveau partenariat et en même temps donner à notre coopération un certain degré de prévisibilité et de fiabilité.

Il ne fait pas de doute que le meilleur cadre pour entreprendre cette réconciliation et travailler à ce consensus est l'ONU. Le mandat global que lui donne sa Charte et son statut d'institution internationale la plus représentative font de l'ONU le lieu idéal pour promouvoir le consensus entre les États Membres.

Pour terminer, je tiens à affirmer qu'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain n'est pas un processus isolé en matière de développement mais plutôt une solution complète à tous les défis du développement. Notre stratégie consiste à créer un cadre permettant aux différentes initiatives de contribuer à l'objectif global et de définir les mesures supplémentaires nécessaires pour combler les lacunes et surmonter les obstacles structurels qui s'opposent à l'élimination des disparités croissantes entre pays riches et pays pauvres, en mettant l'accent sur le développement humain.

Dans cet esprit, ma délégation travaillera avec les États Membres pour présenter un projet de résolution consacré aux prochaines étapes de l'examen de cette proposition.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à ceux qui m'ont précédé pour remercier la Présidente du Conseil économique et social, M^{me} Marjatta Rasi, pour sa présentation du Rapport du Conseil et la féliciter de sa direction avisée et efficace du Conseil au cours de 2004. Le Conseil économique et social a bien progressé dans l'exercice de son mandat et dans la prise de décisions sur la plupart des questions dont il est saisi, bien que certaines restent non réglées.

La réunion annuelle de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a représenté une fois de plus une occasion salutaire de dialogue et d'échanges de vues sur la mise en œuvre des engagements pris et sur la gestion de l'économie mondiale. Nous attachons, quant à nous, une importance toute particulière au renforcement de ce processus en vue de maximiser l'influence potentielle de cette instance sur la prise de décision en matière de politique macroéconomique et de coopération au développement.

La Jamaïque reste convaincue qu'il convient de déployer davantage d'efforts pour que les résultats de cette réunion de haut niveau soient davantage que de simples résumés présidentiels. Nous devons chercher à produire un document plus pratique et plus pragmatique, qui engage chaque institution à prendre des mesures concrètes pour développer la cohérence des politiques et des activités opérationnelles.

Nous devons également continuer d'améliorer le processus préparatoire pour que les débats soient plus étroitement définis afin de recentrer l'action sur les questions essentielles. Un jour n'est pas suffisant pour gérer un ordre du jour si vaste.

Le Conseil économique et social doit également s'efforcer d'encourager les contacts suivis avec ces institutions en dehors de cette réunion annuelle d'un jour aux fins d'échanges réguliers d'informations et pour le maintien d'une coordination entre les politiques économiques internationales.

En ce qui concerne la participation, nous tenons à redire combien il importe que la CNUCED participe à cette réunion sur un pied d'égalité avec tous les autres participants et nous maintenons que cela doit être expressément reconnu dans la description de la réunion et dans sa documentation. Nous attachons une grande

importance au rôle de la CNUCED et des points analytiques et recommandations qu'elle fournit sur les questions de politique générale, qui doivent trouver une place importante dans les débats.

Le rapport montre que le travail du Conseil économique et social dans les différents débats a été soigneusement planifié et géré pour permettre l'achèvement de ses travaux en bonne et due forme dans les délais imposés.

Il est nécessaire de diffuser largement tout ce travail dans la mesure où de nombreuses questions d'importance y ont été traitées. Le débat de haut niveau a porté en particulier sur la mobilisation des ressources en vue de l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés, et de nombreuses nouvelles initiatives ont été proposées pour stimuler la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

Dans le débat consacré aux questions de coordination, nous avons été satisfaits de la décision de mettre l'accent sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et sur le développement rural, qu'il convient en effet de privilégier pour veiller à ce qu'ils reçoivent tous deux davantage d'attention dans les programmes de mise en œuvre, particulièrement dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'acheminement des secours dans les urgences humanitaires, qui a été à l'ordre du jour de l'un des débats, est l'un des aspects les plus visibles de l'action de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cadre des problèmes constants de pénurie de financement, par conséquent, nous voudrions une fois de plus exhorter chacun à contribuer davantage aux activités humanitaires, qui restent l'un des exemples les plus efficaces d'actions porteuses pour l'ONU d'une image positive.

S'agissant du débat consacré aux activités opérationnelles, des contributions précieuses ont été proposées pour l'examen triennal de ces activités, qui fera l'objet d'un débat au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Les questions essentielles tournent autour de l'augmentation du financement des activités opérationnelles de base, de la simplification et de l'harmonisation des procédures, du renforcement du système des coordonnateurs résidents et de l'accent à mettre sur l'acheminement de l'aide technique et son efficacité afin d'optimiser la capacité du système des Nations Unies de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

En ce qui concerne le débat consacré aux questions diverses, nous restons convaincus que les contraintes de temps et l'ampleur du travail exigent d'adopter des modalités plus adaptées à la gestion des questions à traiter. Il importe tout particulièrement d'accorder davantage de temps à l'analyse des travaux en cours des organes subsidiaires et à la définition d'orientations pour les programmes en cours et les activités futures.

Certains éléments des travaux menés dans le cadre de ce débat ne sont toujours pas réglés. Citons, en particulier, la question de la coopération internationale sur les questions fiscales, que nous considérons comme un domaine important pour progresser vers une meilleure gouvernance mondiale. Nous sommes déçus de la résistance qui a jusqu'à présent empêché un accord global sur cette question. Les avantages de la réforme sont évidents et tous en profiteront. Il n'y a pas d'intentions cachées. L'objectif est la coopération par l'établissement d'une structure intergouvernementale ouverte à tous et largement représentative. Nous voulons croire que la question sera close pendant la reprise de la session de la semaine prochaine.

Au cours de l'année, la question de la réforme et de la revitalisation du Conseil a été abordée dans le cadre d'une table ronde. Ces débats ont été utiles mais il est temps que le processus évolue de la phase des débats à l'examen et à l'adoption de propositions concrètes de réforme. Il importe, à notre sens, que le Conseil économique social soit renforcé dans son rôle de coordination et que son influence et son efficacité soient accrues. Les tendances actuelles à une globalisation et une interdépendance croissantes ont rendu encore plus nécessaire une meilleure coordination au niveau mondial ainsi qu'une meilleur suivi et une meilleure gestion des relations économiques internationales.

La réforme institutionnelle est nécessaire à trois niveaux. Le premier niveau est l'accroissement du rôle du Conseil dans la gestion globale : il faut lui confier la coordination des différentes institutions consacrées au commerce, aux finances et aux technologies. Certaines propositions ont été dans le sens de la création d'une nouvelle entité. Si cela est également possible, il n'y a pas de raison pour que le Conseil économique social ne

puisse être transformé pour devenir le vecteur d'un rôle accru de l'ONU dans la gestion de l'économie mondiale.

Deuxièmement, il est nécessaire également d'examiner les dispositions logistiques à prendre pour la tenue des réunions du Conseil économique et social, notamment pour ce qui est de la durée et du calendrier des sessions, ainsi que de la question du lieu de réunion. À notre avis, s'il y avait deux sessions annuelles et si les activités du Conseil étaient concentrées à New York, une plus grande efficacité en résulterait. Nous sommes dans l'ensemble favorables aux mesures de réforme proposées par l'Ambassadeur Rosenthal au terme de sa présidence en 2003. Nous voudrions également ajouter qu'il est nécessaire d'apporter des améliorations dans le système des exposés pour qu'ils puissent devenir une meilleure source d'informations, d'idées et d'initiatives novatrices sur les diverses questions.

Troisièmement, le Conseil économique et social devrait élargir sa collaboration avec les autres organes de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, afin d'assurer sa participation dans la prise en compte des dimensions économique et sociale des situations de conflit. Nous sommes conscients du rôle important joué par les groupes consultatifs spéciaux en Afrique, et nous nous félicitons de la réactivation du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, qui devrait jouer un rôle pour mobiliser l'assistance pour le développement d'Haïti et aider à orienter l'établissement de ses bases économiques aux fins de stabilité et d'amélioration économique.

Dans l'ensemble, nous estimons que le Conseil économique et social devrait s'affirmer dans son rôle, conformément à ses responsabilités prévues par la Charte concernant la gestion de la coopération économique. À cette fin, nous jugeons souhaitable que le Conseil se réunisse de façon ponctuelle tout au long de l'année, s'il en est besoin, pour répondre aux situations de crise économique et formuler des recommandations sur les mesures à prendre.

S'agissant maintenant du point 41 de l'ordre du jour, le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain – qui est examiné conjointement à ce débat – le Représentant permanent de la Barbade a pris la parole au nom de la Communauté des Caraïbes. Pour l'heure, nous ferons quelques observations générales.

Il importe, pour la Jamaïque, que l'ONU soit une force motrice dans la formulation des principes, normes et politiques de base qui assurent l'avancement des intérêts communs de l'humanité. Un ordre mondial fondé sur des principes équitables constitue un cadre d'action pour la promotion du bien-être mondial. Ceci présente un intérêt pour nous tous. C'est cette aspiration aux idéaux qui sous-tend la marche en avant vers le progrès humain et la réalisation de la destinée de l'humanité. Nos instincts supérieurs et nos valeurs spirituelles nous poussent à la recherche du bien commun. Ce n'est pas seulement une notion philosophique ou une question morale. C'est le fondement de la sécurité humaine et, au bout du compte, de la survie humaine. Les intérêts de la paix, de la justice sociale et du bien-être économique sont étroitement liés, et c'est par un processus de coopération accrue, ancré dans des valeurs et des objectifs fondamentaux, que nous serons à même de surmonter les grands défis de notre époque et de remédier aux problèmes qui affectent un pourcentage élevé de l'humanité, en particulier dans les pays en développement.

Nous accordons donc notre plein appui à la réalisation d'un consensus politique fort sur les principes et les valeurs afin de forger un partenariat mondial au bénéfice de tous les peuples. Nous estimons que les propositions formulées par le représentant du Guyana sur les éléments d'un cadre pour un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain fournissent des directives constructives pour les politiques de l'ONU et des États Membres. Nous appuyons la création d'un processus permettant au Conseil économique et social ou à l'Assemblée générale d'élaborer plus avant ces propositions en vue de l'adoption d'une déclaration par l'Assemblée générale.

M. Krasnov (Bélarus) (*parle en russe*) : Le Bélarus considère que cette année représente une étape importante vers le rétablissement de l'influence et du rôle que le Conseil économique et social a exercés dans le passé eu égard à l'organisation des activités des organismes des Nations Unies dans les sphères économique, sociale, écologique et humanitaire. Nous sommes dans l'ensemble satisfaits des résultats de la présente session du Conseil. Le Conseil a apporté une contribution importante à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système

des Nations Unies et au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies.

Le Bélarus se félicite vivement du travail accompli par le Bureau du Conseil dans la recherche et l'utilisation de mécanismes nouveaux et efficaces pour améliorer les méthodes de travail du Conseil, organe de coordination important du système des Nations Unies.

Sur une note positive, nous voudrions mentionner la pratique nouvelle des réunions conjointes des différents débats de la session de fond du Conseil économique et social sur les questions connexes et le dialogue officieux, organisé par le Bureau en mai, sur la question de la réforme du Conseil. Un travail considérable a été accompli par le Bureau afin de préparer avec soin les manifestations importantes du Conseil et d'accroître le nombre de participants à la réunion spéciale de haut niveau, que le Conseil économique et social a tenue en avril 2004 sur le financement du développement, avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Toutefois, nous regrettons que le Conseil n'ait pas été en mesure de s'acquitter pleinement de sa responsabilité, prévue par la Charte des Nations Unies, d'assurer avec efficacité le suivi et l'organisation des travaux de ses commissions techniques. Il importe de passer d'une approbation routinière et automatique des rapports et des décisions des commissions à une analyse complète et critique et, s'il y a lieu, à la révision des décisions prises.

Le Conseil économique et social devrait, à notre sens, renforcer davantage son rôle pour coordonner et orienter de façon stratégique les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Nous sommes prêts à appuyer les propositions en vue de la réforme du Conseil, qui prévoient l'examen annuel, par le Conseil, de l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Le Conseil économique et social devrait intensifier davantage ses échanges avec le Conseil de sécurité pour conjuguer les efforts dans le but de créer des conditions propices à la reconstruction et au développement des États touchés par des conflits armés.

Le Bélarus appuie la décision du Conseil de s'attacher, à sa session de fond de 2005, lors du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination, aux questions liées à la réalisation des objectifs du développement internationalement convenus, dont ceux de la Déclaration du Millénaire. La session de fond de 2005 devrait représenter une étape importante dans l'examen de la mise en œuvre des décisions adoptées au Sommet du Millénaire et aux autres grandes instances internationales tenues ces dernières années, sous l'égide de l'ONU, dans les domaines économique, social et connexes. Si elle est couronnée de succès, la session du Conseil économique et social fournira les éléments indispensables au succès des grandes manifestations de haut niveau que l'ONU tiendra l'an prochain.

Tout comme l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil économique et social se trouve actuellement à une étape difficile dans la réforme et la revitalisation de ses activités. Étant donné notre expérience et nos connaissances, la République du Bélarus est prête et à même d'apporter une contribution constructive à ce processus pour le bien de tous les États Membres de l'Organisation. Cette aspiration est à la base de notre décision de présenter notre candidature pour siéger au Conseil économique et social pendant la période 2007-2009. Le Bélarus accorde depuis toujours un intérêt particulier au Conseil, car il est le plus important organe de coordination ayant charge de domaines prioritaires de l'activité de l'Organisation.

À cet égard, nous envisageons les activités du Conseil dans le cadre de sa responsabilité d'établir un dialogue constructif avec ses partenaires pour rechercher et adopter les mesures optimales en faveur d'un meilleur fonctionnement de l'ONU.

M. Saleem Saifullah Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un privilège de saluer, au nom de la délégation pakistanaise, le rapport du Conseil économique et social pour l'année 2004. Les membres du Bureau, sous la conduite avisée de la Présidente du Conseil, M^me^ Marjatta Rasi, ont accompli un remarquable travail en élaborant ce rapport exhaustif. Nous les félicitons tous de leur excellent travail.

Cela fait maintenant 60 ans qu'en adhérant à la Charte des Nations Unies nous nous sommes engagés à forger une coopération internationale qui permette de

résoudre les problèmes mondiaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire. Nous avons également fait la promesse de favoriser le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions propices au progrès économique et social et au développement. En tant que l'un des organes principaux du système des Nations Unies, le Conseil économique et social a un rôle central à jouer dans la réalisation de ces objectifs et de ces engagements.

Le Conseil a pour mission principale de créer des conditions favorables à la mise en place d'un véritable partenariat mondial pour la croissance économique et le développement durable. Le Conseil s'efforce de le faire en coordonnant, à l'échelle du système, les activités engagées par les Nations Unies dans les sphères économique et sociale.

Le rapport, dont nous sommes saisis aujourd'hui, offre donc l'occasion de passer en revue les activités entreprises par le Conseil pour atteindre ces objectifs. Cette année, la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce a eu lieu le 26 avril. Cette réunion spéciale est devenue un cadre essentiel pour les débats de fond sur l'application du Consensus de Monterrey. Nous pensons que ce processus doit être renforcé davantage pour que la coopération existant entre l'ONU et les autres organisations internationales de vocation économique soit efficace et positive.

Un autre élément majeur des activités du Conseil est le débat de haut niveau qui porte chaque année sur un thème différent. Le thème de cette année est celui de la mobilisation des ressources pour les pays les moins avancés dans le contexte du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Dans la déclaration ministérielle qu'il a adoptée à ce sujet, le Conseil a reconnu le faible taux d'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Il y a également exprimé la crainte que cette tendance ne débouche sur la non-réalisation des objectifs du Programme d'action et a souligné la nécessité de redoubler d'efforts à l'échelle mondiale afin d'instaurer, à tous les niveaux, les conditions à réunir pour éliminer la pauvreté et promouvoir le développement durable dans les pays les moins avancés.

Hélas, malgré les consultations approfondies menées cette année tout au long de la session de fond du Conseil économique et social, les États membres n'ont pu s'entendre sur les thèmes du programme de travail pluriannuel, à l'exception du thème pour 2005, qui portera sur le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement reconnus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ce sera une bonne occasion pour le Conseil économique et social de contribuer à l'événement de haut niveau prévu en 2005.

Nous sommes plutôt encouragés par le rôle énergique du Conseil dans un grand nombre de domaines essentiels, par le biais des initiatives qu'il a lancées ces dernières années. Le manifeste sur l'élimination de la pauvreté, qu'il a élaboré durant le débat de haut niveau de 1999, a offert une base solide de réflexion pour la définition des Objectifs du Millénaire pour le développement. De même, la mise en place du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et la tenue de la Conférence internationale sur le financement du développement n'auraient pas été possibles sans la contribution cruciale et substantielle du Conseil économique et social. En outre, le Conseil a été chargé de réaliser le suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et domaines connexes. Cela vient s'ajouter à sa mission qui est d'assurer l'application et le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Afin que le Conseil économique et social puisse s'acquitter de ces tâches importantes, il faudra décupler ses forces et éliminer ses faiblesses. Le champ des activités du Conseil s'élargit de façon positive, ce qui est véritablement encourageant. Nous sommes fermement convaincus que le Conseil économique et social peut et doit servir de forum pour le dialogue mondial en faveur de la cohérence, de la stabilité et de la coordination des politiques commerciales, financières et en matière de développement.

Les injustices et le caractère sélectif de la mondialisation rendent d'autant plus impérative et urgente l'adoption d'une approche intégrée. De par la position qu'il occupe dans l'architecture organisationnelle internationale, le Conseil économique et social est particulièrement bien placé

pour s'acquitter de sa mission spécifique qui consiste à superviser et coordonner les décisions économiques et sociales aux niveaux national, régional et international.

Les questions du développement revêtent des dimensions économique et sociale, lesquelles sont de plus en plus étroitement liées. En traitant des aspects économiques et sociaux du développement suivant une démarche intégrée, on éviterait la répétition et le chevauchement des efforts tout en assurant et en renforçant la coordination et l'utilisation optimale des ressources à tous les niveaux. L'objectif premier devrait être de faire en sorte que les politiques nationales et internationales favorisent la croissance et un ordre humain cohérent et équitable.

Il est souvent reproché au Conseil économique et social de ne pas pouvoir faire appliquer ses décisions et d'être impuissant par rapport aux institutions financières, commerciales et économiques d'envergure internationale. Le Pakistan est d'avis que le Conseil économique et social devrait utiliser de façon optimale ses ressources et ses possibilités, notamment en améliorant son programme de travail, et qu'il devrait contribuer à renforcer le multilatéralisme, en offrant un cadre approprié qui permette aux États membres, aux institutions internationales, à la société civile et au secteur privé d'engager au plus haut niveau un débat sur les nouvelles tendances mondiales, d'harmoniser les politiques générales et d'identifier les responsabilités communes et spécifiques à l'échelon mondial.

Le Conseil économique et social devrait prendre part à la gestion de la mondialisation et à la promotion d'un développement équitable socioéconomique. L'action que nous menons à cette fin doit continuer de s'appuyer sur les buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La sécurité au sens le plus large ne peut être assurée que si l'on parvient simultanément à endiguer les menaces à la sécurité et les problèmes sociaux et économiques. À cette fin, il faudrait, là encore, que le Conseil économique et social prenne une part essentielle aux préparatifs du grand événement prévu pour 2005, qui portera sur la suite donnée au Sommet du Millénaire et sur le suivi intégré des conférences organisées par les Nations Unies. Durant la session de fond de 2005 du Conseil économique et social, le débat de haut niveau et celui consacré aux questions de coordination devraient déboucher sur l'élaboration de recommandations concrètes, à partir de l'examen des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement, des nombreux rapports présentés par les pays concernant les Objectifs et des rapports des commissions régionales et des travaux des commissions techniques sur la réalisation des Objectifs.

Nous percevons très clairement l'étroite corrélation qui existe entre la paix et le développement et savons pertinemment qu'ils ne sont pas viables l'un sans l'autre. Nous pensons donc que le processus de la réforme de l'ONU sera incomplet si l'on ne s'emploie pas à accorder la même importance au renforcement du rôle de l'ONU dans les questions du développement mondial et à fournir les moyens d'agir aux différents organes de l'Organisation, y compris le Conseil économique et social. Il importe, parallèlement, de redonner à l'Assemblée générale son statut d'organe suprême de l'ONU.

Enfin, il est de plus en plus largement admis que les organes principaux de l'ONU doivent coopérer étroitement et coordonner leurs activités afin d'éviter toute reproduction inutile des efforts et de faire face efficacement aux crises multidimensionnelles qui sévissent aujourd'hui dans le monde. À cet égard, il conviendrait d'étudier sérieusement la proposition de créer des commissions composites ad hoc qui représenteraient le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et d'autres parties prenantes.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social, d'avoir présenté le rapport de 2004 du Conseil (A/59/3 et Add.1), qui offre un bon aperçu des travaux de cet organe. L'Islande espère être élue au Conseil la semaine prochaine et ma délégation voudrait évoquer plusieurs questions l'intéressant plus particulièrement.

La communauté internationale s'est engagée à s'attaquer aux problèmes et aux difficultés auxquels sont confrontés les pays les plus pauvres du monde. Comme nous le savons tous, les progrès ont été mitigés et si un certain nombre de pays ont progressé à un rythme sans précédent, d'autres, en revanche, ont perdu leur élan et requièrent une attention urgente. Cela est particulièrement vrai pour l'Afrique subsaharienne.

L'accélération des progrès pour atteindre les objectifs internationalement convenus, comme les Objectifs du Millénaire pour le développement, exige des efforts concertés aussi bien de la part des pays en

développement que des pays développés. L'Islande entend jouer son rôle pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et elle prévoit que, d'ici à 2009, son aide publique au développement aura plus que doublé par rapport à son niveau actuel.

L'année prochaine sera particulièrement importante dans notre combat mondial contre la pauvreté. L'importante manifestation qui aura lieu ici à New York constituera une occasion cruciale d'évaluer où nous en sommes par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement. À la lumière de cela, les thèmes que le Conseil économique et social doit aborder à sa session de fond de 2005, dans le cadre de son débat de haut niveau et de son débat consacré aux questions de coordination, sont particulièrement pertinents, et nous estimons qu'ils apporteront une contribution majeure à l'examen de haut niveau auquel se livrera l'Assemblée générale en 2005.

L'année prochaine marquera aussi la célébration d'une manifestation importante dans le domaine des questions féminines et de la promotion de l'égalité entre les sexes, puisque la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme sera consacrée à l'examen du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous avons accompli un travail excellent à l'ONU pour mettre au point des accords sur les droits des femmes, mais nous devons d'urgence être à la hauteur de ces accords.

L'intégration d'une démarche antisexiste est l'un des moyens d'améliorer l'égalité entre les sexes, et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a permis de franchir une étape dans cette direction. Toutefois, il importe également de renforcer nos efforts pour veiller à la pleine mise en œuvre de la résolution, en particulier en ce qui concerne la participation des femmes à la prise de décisions. Il est aussi vital qu'une politique soucieuse d'égalité entre les sexes soit appliquée, contrôlée et évaluée à tous les niveaux dans d'autres domaines, comme par exemple celui du développement.

Enfin, je voudrais évoquer la question des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration et le Programme d'action de Vienne disposent que tous les droits humains sont universels et inaliénables. La protection et la promotion des droits de l'homme relèvent de la responsabilité principale des gouvernements.

En relation avec les droits de l'homme, l'Islande voudrait exprimer sa profonde préoccupation quant au fait que le Conseil économique et social n'ait pas été en mesure d'approuver, l'été dernier, une résolution visant à inverser la décision 2004/117 prise par la Commission des droits de l'homme concernant les droits et les responsabilités de l'homme. Cette décision, avec l'avant-projet de déclaration sur les droits et les responsabilités de l'homme, constitue une attaque directe contre les fondements des droits de l'homme et du droit international des droits de l'homme en prétendant que ces droits sont conditionnels. Il est de notre devoir de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, indépendamment de nos différents systèmes politiques, économiques et culturels.

M. Azor (Haïti) : Le rapport du Secrétaire général (A/59/346) revêt une importance considérable dans le contexte de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il en va de même pour le point intitulé « Rôle des Nations Unies dans la Promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain ».

Ma délégation accueille avec une grande satisfaction les propositions faites dans le présent rapport, relatives à la célébration en 2006, du dixième anniversaire de la reprise de la cinquantième session consacrée à l'administration publique et au développement.

La faiblesse des institutions étatiques dans les pays en développement constitue à n'en pas douter un sérieux frein au développement socioéconomique et contribue au blocage des chances de succès d'un développement durable. Elle entraîne nécessairement une mauvaise gestion des ressources disponibles et favorise la corruption. Le rôle vital qu'une administration publique efficiente peut jouer dans le processus de l'organisation sociale et de la création de richesses que nous envisageons tous est donc indéniable.

Depuis les années 70, beaucoup de pays ont appliqué des méthodes de gestion d'entreprises privées dans le secteur public. Force est de constater que l'application des lois du marché au secteur public n'a pas nécessairement amélioré les performances de l'administration. Il convient de rappeler que la notion de gouvernance a fait son apparition pour corriger les dysfonctionnements, en mettant l'accent sur certaines

valeurs comme l'équité, la transparence, et la responsabilité dans les affaires de l'État.

Nous pensons comme beaucoup d'autres pays, qu'il faut arriver à un équilibre entre la réforme de l'administration et la gouvernance. En d'autres termes, il faut parvenir à instituer une administration ayant à sa base un état de droit et une gouvernance partagée, avec pour dénominateur commun le social et le culturel, si l'on veut vraiment promouvoir une classe dirigeante authentique qui soit à même de conduire les nouvelles transformations de l'État.

Les efforts en ce sens, doivent insister sur la nécessité de la mise en place et le respect d'une législation adéquate de nature à renforcer les institutions de l'État. La formation adéquate et un traitement rationnel des ressources humaines du secteur public, l'encouragement et la création du savoir et de l'innovation, ainsi que l'utilisation des technologies de l'information peuvent renforcer l'administration publique.

Dans les législations de nos États, la carrière et l'avancement dans l'administration publique sont généralement garantis. C'est souvent là que le fonctionnaire trouve sa motivation. Mais le non-respect d'une telle exigence nuit au bon fonctionnement de l'administration publique et aiguise la frustration et le manque d'intérêt des fonctionnaires, ce qui souvent conduit à des situations d'irresponsabilité et de corruption. Il convient également que le profil des fonctionnaires concorde avec les responsabilités qui leur sont attribuées.

Aujourd'hui, mon pays s'est inexorablement engagé sur la voie d'une transition qui se veut viable et irréversible. Il importe de mettre l'accent sur le rétablissement et le fonctionnement normal des institutions nationales affaiblies ou carrément inexistantes à cause des différentes crises sociopolitiques qu'a connues le pays. En ce sens, le Gouvernement provisoire entend assainir l'administration publique haïtienne, en évitant toute chasse aux sorcières, pour lui permettre de jouer son rôle dans le processus de développement.

Ma délégation se félicite de la volonté exprimée par la communauté internationale d'aider au rétablissement et au renforcement d'institutions nationales haïtiennes respectueuses de l'état de droit. Elle encourage une stratégie d'aide à long terme, basée sur des actions concrètes, pouvant durablement remédier aux déficiences de nos institutions. Pour répondre aux Objectifs du Millénaire, nous devons faire face à des défis structurels importants, étant donné la situation de dégradation socioéconomique et le mal fonctionnement des institutions de nos pays en développement.

J'en viens maintenant à la question combien importante du rôle de l'ONU dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain. Créer un nouvel ordre mondial en faveur de l'homme a été jadis le grand souci de certains philosophes et hommes d'État. Déjà à l'époque médiévale on combattait la métaphysique pour donner à l'homme sa vraie place dans l'univers.

Voilà bientôt 60 ans, les fondateurs de notre organisation, en 1945, ont reformulé éloquemment à leur façon cette théorie humaniste, en inscrivant dans la Charte des Nations Unies, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du développement socioéconomique parmi les buts et principes fondamentaux poursuivis par l'Organisation mondiale. Et plus tard, la Déclaration universelle des droits de l'homme est venue consacrer le caractère sacré du respect de l'intégrité physique de l'être humain, mais aussi ses droits sociaux et économiques qui sont en fait le premier des droits. Il s'agit donc de redonner à l'homme sa vraie place. La Déclaration du Millénaire de l'an 2000 est, pour sa part, un véritable réquisitoire en vue de la réhabilitation de l'être humain.

Malheureusement, le cours de l'histoire avec sa kyrielle de guerres ponctuées d'atrocités, la traite et l'esclavage, la discrimination raciale et la xénophobie constituent des violations systématiques des droits de l'homme. Le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite de stupéfiants et la pandémie du VIH/sida sont autant de menaces sérieuses à la survie de l'homme.

Actuellement, sur notre planète, la faim et la pauvreté menacent la survie de l'humanité. Il est déconcertant et pénible de constater que la majorité de nos frères croupissent dans la crasse et élisent domicile dans des taudis. La corrélation qui existe entre la migration et la pauvreté devient de plus en plus directe et interpelle au premier degré nos dirigeants. Des centaines de millions d'êtres humains évoluent dans des conditions matérielles infrahumaines d'existence, avec comme seule perspective la pauvreté et une

existence marginale. Ils n'ont même pas accès à l'eau potable. Plus de 1,2 milliard de personnes dans le monde en développement survivent avec moins d'un dollar par jour, 800 millions souffrent de malnutrition et 153 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans présentent des insuffisances pondérales.

De plus, le pain de l'instruction est refusé à une multitude de nos enfants qui n'arrivent pas à achever un cycle complet d'études primaires. Les épidémies tuent nos populations. Le processus de dégradation de l'environnement se fait à un rythme accéléré, avec des conséquences souvent désastreuses. Mon pays vient d'en faire les frais récemment à l'occasion du passage du cyclone Jeanne. Les droits de nos peuples sont constamment bafoués.

En outre, les exigences de la mondialisation de l'économie, souvent non adaptées aux réalités socioéconomiques de nos États, privilégiant les lois du marché au détriment de l'homme, au lieu d'offrir des débouchés aux populations, les appauvrissent et sont de nature à engendrer des convulsions sociales et des situations d'instabilité politique grave, retardant le processus de développement.

Penser le développement, à travers la réalisation des Objectifs du Millénaire, c'est faire reculer les barrières de l'ignorance et de la pauvreté en élevant l'homme à la dignité de son être. Cela impliquerait un engagement véritable des dirigeants des pays en développement, déterminés à entreprendre une politique de réforme et à renforcer la gouvernance au mieux des intérêts de nos populations. Pour atteindre ces objectifs, il est également indispensable de miser sur un partenariat mondial où les pays riches réaffirment leur engagement d'aider véritablement.

Certes, la détermination des États, allant dans le sens d'une véritable démocratisation des sociétés et d'une réhabilitation effective des institutions, est essentielle. Cependant, le support de l'ONU est fortement nécessaire pour aider les gouvernements à formuler des politiques efficientes permettant de relever les défis et de saisir les occasions offertes par un monde en urbanisation.

En ce sens, ma délégation réitère l'appel lancé par le Secrétaire général en 2003, dans son rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire : « L'accès aux marchés des pays développés, l'accroissement de l'aide publique au développement et l'allégement de la dette donneraient aux pays en développement une occasion équitable de réduire la pauvreté extrême à l'intérieur de leurs frontières. »

M^me^ Iamsudha (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Cette déclaration sera prononcée au nom du représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La Thaïlande est fermement convaincue que la concrétisation d'une démarche en faveur du développement axée sur les personnes et l'autonomisation des individus, – en particulier grâce à l'objectif qu'est l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et le renforcement de l'intégration sociale –, est inextricablement liée à la paix et à la sécurité internationales. Forte de cette conviction, la Thaïlande attache une grande importance aux travaux du Conseil économique et social, principal organe directeur de l'ONU, après l'Assemblée générale, doté du pouvoir officiel de coordonner les activités ayant trait au développement économique et social international.

Ma délégation a examiné avec soin le rapport présenté par le Conseil économique et social et souhaite faire connaître certaines de ses vues en la matière afin de renforcer les travaux du Conseil.

La Thaïlande estime que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pourraient constituer une base à partir de laquelle le Conseil économique et social pourrait élaborer des mesures plus pratiques et des activités et un ordre du jour plus ciblés. Néanmoins, le Conseil devrait se voir accorder un rôle accru et clairement défini en tant que forum d'examen et d'évaluation des efforts menés à l'échelle du système des Nations Unies pour réaliser les OMD.

Dans notre univers mondialisé et où tout va si vite, la crédibilité du Conseil économique et social dépend en grande partie de son aptitude à réagir plus rapidement et avec plus de souplesse aux crises ou aux situations actuelles. C'est pourquoi, il serait peut-être impératif que le Conseil ait la flexibilité requise pour tenir, si nécessaire, un plus grand nombre de réunions spéciales sur des questions critiques et urgentes.

Pour renforcer sa visibilité et son profil politique, le Conseil économique et social devrait, en priorité, accroître ses compétences et sa spécialisation dans les questions économiques et sociales. Il pourrait également bénéficier de la tenue de davantage de débats d'orientation de haut niveau sur les questions transsectorielles de développement économique et

social avec un groupe représentatifs de représentants gouvernementaux, ainsi que des représentants des institutions financières, de la société civile et du secteur privé. Il faut encourager l'examen de ces questions interdépendantes telles que la stratégie et la gestion macroéconomiques mondiales, la suffisance des fonds de financement du développement et la mise en œuvre des OMD, car cela pourrait beaucoup aider le Conseil économique et social dans ses travaux.

Pour rationaliser ses travaux et en renforcer l'efficacité, le Conseil économique et social a besoin de centrer ses activités sur sa principale raison d'être, à savoir servir d'organe politique principal aux nombreux programmes et commissions qu'il supervise.

S'agissant de ses relations avec les autres organes et institutions et avec la société civile, le Conseil économique et social devrait continuer d'établir des partenariats publics et privés et sensibiliser ces entités aux questions relatives au développement. En tant que principal lien officiel entre la société civile et l'Organisation des Nations Unies, le Conseil devrait continuer de chercher les moyens permettant à la société civile de contribuer davantage et plus efficacement à ses travaux. Il faudrait mettre davantage l'accent sur la participation du secteur privé dans l'ordre du jour international de l'ONU en matière de développement.

Le Conseil économique et social devrait également avoir une meilleure coordination avec les organisations financières internationales et les groupements économiques régionaux – par exemple, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, le Groupe des Huit et le Groupe des Vingt – en les encourageant à lui présenter leurs rapports annuels pour commentaires et évaluation. Le but d'une telle démarche n'est pas d'importuner, mais d'assurer une cohérence globale, afin de renforcer le sens de la responsabilité politique au sein de chaque organisation et d'encourager l'établissement de véritables partenariats avec le Conseil économique et social.

En plus d'établir des partenariats plus étroits avec d'autres organisations connexes, le Conseil économique et social doit également élargir sa coordination avec le Conseil de sécurité sur des questions précises relatives à la sécurité économique, ainsi qu'avec l'Assemblée générale, en vue de renforcer la complémentarité et d'éviter en même temps les doubles emplois inutiles.

De l'avis de la Thaïlande, l'idée de créer un cadre pour la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain souligne la nécessité de renforcer la coopération multilatérale pour le développement et d'adopter une démarche intégrée à l'égard du développement socioéconomique. Étant donné la nature universelle de l'Organisation des Nations Unies et l'estime dont ses mandats jouissent, cet organe mondial devrait immanquablement se voir attribuer le rôle principal dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain. Par conséquent, le rôle et la capacité du Conseil économique et social en tant que principal organe coordinateur de l'ONU pour le développement économique et social doivent également être renforcés pour mieux contribuer à la promotion d'un ordre mondial privilégiant l'humain international.

La Thaïlande appuie toutes les initiatives et tous les efforts visant à renforcer le rôle du Conseil économique et social. La présentation de sa candidature pour les élections du Conseil cette année montre combien la Thaïlande est déterminée à contribuer activement aux travaux du Conseil et à les renforcer, ainsi qu'à aider à remédier aux écarts existant entre pays développés, pays en développement et les pays les moins développés, et à forger des partenariats entre eux pour la réalisation pleine et véritable des objectifs de développement convenus au niveau international.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Ma délégation est honorée de participer au débat de l'Assemblée générale sur le rapport du Conseil économique et social (A/59/3 et Add.1). Je voudrais également exprimer ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Marjatta Rasi de la Finlande, Présidente du Conseil, pour sa compétence et sa précieuse contribution aux travaux fructueux du Conseil économique et social durant 2004.

Nous sommes heureux de constater que le Conseil participe de plus en plus à la promotion du développement économique et social par sa direction politique et ses recommandations. Nous reconnaissons le rôle important du Conseil dans le suivi coordonné et la mise en œuvre des textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, qui ont souligné la nécessité d'une

action conforme aux engagements pris. À notre avis, alors que le Conseil accomplit sa mission, sa contribution et celle de l'ensemble des Nations Unies au développement économique et social seront largement reconnues. L'élaboration d'un programme de travail pluriannuel fondé sur une approche multisectorielle est une importante valeur ajoutée, qui renforce le rôle du Conseil dans le processus d'examen et de suivi et nous espérons que ce programme sera très bientôt adopté.

Ma délégation insiste sur l'importance d'une interaction accrue entre le Conseil et les institutions financières et commerciales internationales. Nous considérons que les réunions que le Conseil a tenues ce printemps, dans le contexte plus large du financement du développement, constituent un dialogue important pour la promotion de la cohérence, le maintien d'une collaboration et l'évaluation de l'efficacité du mécanisme de suivi de Monterrey.

Dans le processus de mise en œuvre, l'appui des commissions techniques est crucial et, à cet égard, nous apprécions leurs efforts en vue de consolider leurs travaux. Nous attendons avec intérêt la treizième session de la Commission du développement durable et pensons qu'une session politique devrait produire des options politiques axées sur l'action et fondées sur les résultats de la session d'examen et les détails de chaque examen thématique. La cohérence politique est essentielle, et la session devrait essayer d'identifier les moyens de repérer les chevauchements dans les moyens d'application.

L'Azerbaïdjan appuie le renforcement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En outre, nous pensons que la requête du HCR en vue de l'établissement d'un mécanisme propre à traiter le problème complexe des déplacements internes sera favorablement accueillie. Entre-temps, nous nous félicitons de la recommandation du Conseil visant à accroître le nombre de membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire.

Nous apprécions les efforts déployés en vue de rationaliser les méthodes de travail du Conseil, notamment en améliorant le dialogue avec les bureaux des commissions techniques. Cela permettrait au Conseil de centrer son attention sur les questions spécifiques requérant la mobilisation de tout le système des Nations Unies. À cet égard, nous pensons que les résolutions de l'Assemblée générale 50/227 et 52/12 B constituent un cadre fondamental pour la poursuite de ces efforts.

Enfin, permettez-moi de souligner l'importance de la contribution du Conseil économique et social aux préparatifs de la réunion plénière de haut niveau de 2005, conformément à la résolution 58/291 de l'Assemblée générale.

M. Suazo (Honduras) (*parle en espagnol*) : Ma déclaration portera sur le point 12 de l'ordre du jour : le rapport du Conseil économique et social (A/59/3 et Add.1). Je voudrais tout d'abord de remercier l'Ambassadeur Marjatta Rasi de la Finlande d'avoir présenté le rapport et pour l'excellent travail qu'elle a réalisé à la tête du Conseil durant l'année 2004.

Ma délégation aimerait faire quelques commentaires d'ordre purement procédural à cet égard. Le rapport du Conseil économique et social revêt une importance particulière pour les pays en développement, notamment pour les pays les moins développés, les pays qui relèvent de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ainsi que pour les petits États insulaires, qui sont très vulnérables sur le plan écologique. Le Honduras tombe dans ces catégories à plus d'un égard et c'est pourquoi nous nous intéressons particulièrement à ce rapport. Celui-ci passe en revue les activités relatives à la coordination de la coopération internationale et au processus de prise de décision politique qui l'accompagne. Dans le même temps, il présente à l'Assemblée générale des recommandations concernant les politiques à adopter.

Comme c'est la première fois que le rapport est examiné et présenté directement à l'Assemblée générale pour approbation, cette nouvelle procédure mérite toute notre attention et notre considération. Comme tout le monde le sait, par le passé, les diverses questions et les divers chapitres du rapport étaient étudiés au sein de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Cela permettait aux délégations d'entendre et d'échanger leurs vues avec les fonctionnaires responsables des diverses divisions du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, afin de discuter de politiques économiques et sociales.

Ce dialogue permettait de soulever des questions, présenter des griefs, proposer des solutions et clarifier des concepts par rapport au contenu du rapport, dans le domaine de compétence du Conseil. Il donnait aussi plus de souplesse aux délibérations de la Commission,

avant que les résolutions ne soient soumises à l'Assemblée.

La réforme adoptée durant la dernière session de l'Assemblée nous laisse aujourd'hui sans cette étape essentielle de consultation et de dialogue, de telle sorte que ce rapport est maintenant transmis directement à la plénière. Ce changement est préoccupant et nous estimons qu'il faudrait trouver un mécanisme permettant de remédier à ce manque de communication, de coordination et d'information entre les délégations et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

Les délégations, et particulièrement celles auxquelles j'ai fait référence précédemment, à savoir celles des petits États insulaires, des pays les moins avancés, et des pays concernés par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ne doivent pas être privées d'un accès en temps utile à l'information dont elles ont besoin sur des questions si sensibles liées au développement. Dans le même temps, il faut aussi prendre en compte la possibilité de faciliter les activités des délégations auprès de l'Assemblée générale. Normalement, les délégués au Conseil économique et social sont aussi, par la nature des thèmes traités, aussi les délégués auprès de la Deuxième Commission. Les missions doivent aujourd'hui redoubler d'efforts durant l'examen du rapport du Conseil en plénière.

Enfin, ma délégation estime qu'il est nécessaire qu'il y ait une plus grande, et meilleure, coordination entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Les mesures prises jusqu'à présent sont positives, mais il reste encore beaucoup à faire. La réforme et la revitalisation du Conseil économique et social représente une tâche commune que nous devons mener avec constance.

Ma délégation va, au cours du présent débat, proposer en collaboration avec quelques pays amis un projet de résolution sur l'administration publique et le développement, dont nous espérons qu'il bénéficiera de l'appui de l'Assemblée. Ce projet de résolution vise à assurer un suivi des programmes de lutte contre la corruption, de promotion des bonnes pratiques en matière de gestion des services publics, d'emploi de l'informatique au service de la population et de l'administration en ligne. Le but essentiel est d'assurer un suivi des débats sur ce sujet, qui précédemment se faisait dans la Deuxième Commission de façon consensuelle.

Dans un esprit constructif, nous étudierons à l'avenir la possibilité de recommander l'inscription de questions ponctuelles portant sur des thèmes économiques et sociaux à l'ordre du jour de la Deuxième Commission.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit sur ma liste sur ces deux points de l'ordre du jour. L'Assemblée a ainsi terminé la phase actuelle de son examen des points 12 et 41 de l'ordre du jour.

Points 35 et 47 de l'ordre du jour

Culture de paix

Notes du Secrétaire général (A/59/201 et A/59/223)

Projet de résolution (A/59/L.15)

Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique

Rapport du Secrétaire général (A/59/268)

Projet de résolution (A/59/L.9)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'invite le représentant de la Tunisie à prendre la parole, pour présenter le projet de résolution A/59/L.9.

M. Hachani (Tunisie) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation tunisienne, j'aimerais lire la déclaration suivante à l'Assemblée générale :

À l'heure où la communauté internationale célèbre le cinquante-neuvième anniversaire de la Journée mondiale des Nations Unies, la Tunisie réaffirme son engagement envers les principes de la Charte des Nations Unies et les nobles objectifs qui ont guidé la création de l'Organisation des Nations Unies : la recherche de la paix, de la sécurité et du développement. Nous réaffirmons aussi notre attachement aux moyens permettant de parvenir à ces buts. Au moment où la communauté internationale s'apprête à célébrer l'année 2005 comme étant l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, conformément à la résolution 58/5, adoptée à l'unanimité le 3 novembre 2003, la Tunisie voudrait saisir cette occasion pour réitérer ses remerciements aux États et aux organisations régionales et

internationales, ainsi qu'aux institutions spécialisées des Nations Unies, qui ont appuyé l'adoption de cette résolution.

Nous espérons que ce projet de résolution (A/59/L.9), qui vise la réalisation de nos aspirations communes dans les domaines de l'éducation et de la santé et le domaine social, ainsi que la consolidation de la paix et le renforcement du développement dans le monde, bénéficiera de l'intérêt de toutes les parties et fera l'objet d'un examen attentif.

Convaincue de l'importance du sport et de l'éducation physique, qui sont des facteurs importants de la santé mentale et physique et qui servent à promouvoir la cohésion sociale, la Tunisie réaffirme que les aspects du projet de résolution ayant trait à la culture et au développement sont en parfaite harmonie avec les engagements internationaux, en particulier ceux convenus dans la Déclaration du Millénaire. En effet, celle-ci appelle une plus grande solidarité, une coopération plus étendue, davantage de tolérance, un meilleur dialogue et une meilleure concertation.

Partant, la Tunisie estime qu'il revient à la communauté internationale de poser les bases pour l'exercice des activités physiques et sportives, dans le cadre de conditions matérielles et sociales adéquates, et de contrer tous les aspects néfastes qui entravent les activités sportives et le développement, ou qui mettent en danger la santé mentale et physique. Nous voulons citer en particulier le dopage et l'utilisation des sportifs à des fins commerciales. Ceci exige d'œuvrer afin d'adopter des mécanismes permettant de protéger les sportifs, conformément aux principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Cela exige aussi de faire face à tous ceux qui voudraient aller à l'encontre des bonnes pratiques et des règles de l'esprit sportif.

La Tunisie saisit cette occasion pour réaffirmer que l'éducation, la santé, le développement et la paix sont les quatre dimensions que ce projet de résolution veut renforcer. Ces objectifs ne peuvent se réaliser que par une coopération étroite entre tous les organismes sportifs internationaux, afin d'adopter des mesures efficaces et novatrices susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement et d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et à prendre des mesures pratiques en matière d'activités sportives et d'éducation physique.

La Tunisie espère que les efforts de la communauté internationale et de toutes les parties concernées seront coordonnés de sorte que nous puissions avoir des programmes et tenir des réunions fructueuses à tous les niveaux durant l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. Cela nous permettra d'atteindre les objectifs du projet de résolution en promouvant des activités de nature à renforcer le principe du sport sans violence ni usage de stéroïdes. Nous espérons que la communauté sportive internationale pourra adopter, en 2005, une convention internationale de lutte contre l'usage de stéroïdes aussi bien qu'un « code de bonnes pratiques » dans le sport.

J'ai maintenant l'honneur de présenter le projet de résolution A/59/L.9, intitulé « Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Depuis la publication de ce document, les pays suivants se sont joints à la liste des coauteurs : Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brunei Darussalam, Cap Vert, Chypre, Costa Rica, Croatie, El Salvador, Érythrée, Géorgie, Ghana, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Monaco, Mongolie, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République de Moldova, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Ukraine, Vietnam et Yémen.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis – basé sur la résolution de l'Assemblée générale 58/5 – a recueilli un large soutien et résulte d'un effort collectif. Nous nous sommes engagés dans des consultations approfondies en collaboration avec les pays susmentionnés avant de le soumettre à l'Assemblée. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer à toutes les délégations et organes des Nations Unies qui se sont intéressés au projet de résolution notre appréciation et sincère gratitude pour leurs contributions et leur aide en vue de réaliser les objectifs souhaités de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. En particulier, je voudrais remercier M. Adolf Ogi, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, et M. Jacques Rogge, Président du Comité olympique international, de leurs efforts constants à cet égard.

Comme la résolution 58/5, ce projet de résolution traite des objectifs du sport et de l'éducation physique dans le monde d'aujourd'hui. Il invite les gouvernements et les agences gouvernementales, de même que les autres organismes liés au sport, à organiser des événements sportifs internationaux célébrant l'Année internationale du sport et de l'éducation physique et à marquer ainsi leur détermination d'atteindre l'un des objectifs qui est le renforcement du rôle du sport et de l'éducation physique dans les programmes et les politiques de développement en vue de favoriser une culture de paix et de promouvoir le dialogue et l'harmonie entre les peuples. Le projet de résolution vise également à encourager les gouvernements et les organisations sportives internationales à entreprendre des projets et des partenariats de développement qui aideront à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et aideront les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de sport et d'éducation physique. De plus, le projet de résolution propose une gamme de mesures visant à nous aider à faire du sport et de l'éducation physique un moyen de rendre le monde plus sûr. Il souligne que des conventions internationales doivent être mises en application pour prévenir l'usage des stéroïdes dans tous les sports.

Nous avons appris que, compte tenu des divers engagements qui ont été pris, le Secrétaire général Kofi Annan inaugurera l'Année internationale du sport et de l'éducation physique le 5 novembre 2004, au lieu du 27 octobre. En conséquence, le paragraphe 2 devrait se lire comme suit :

> « *Décide* d'inaugurer, le 5 novembre 2004, l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix »

Pour terminer, la délégation tunisienne, ainsi que les autres délégations coauteurs, voudrait exprimer leur espoir de voir ce projet de résolution adopté par l'Assemblée générale. Nous espérons également que l'Assemblée générale inaugurera l'Année internationale du sport et de l'éducation physique – une Année qui aidera à garantir la paix, la sécurité et le développement dans le monde entier.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines qui va présenter le projet de résolution A/59/L.15.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution des Philippines intitulé « Promotion de la coopération entre les religions » (A/59/L.15), au titre du point 35 de l'ordre du jour, « Culture de la paix ».

La brièveté de notre projet de résolution est conforme à la décision de l'Assemblée de simplifier tous les projets de résolution. Bien que le projet soit explicite, nous tiendrons bientôt des consultations informelles à son sujet, en conformité avec l'usage établi.

Les Philippines ont présenté l'année dernière un projet de résolution sur le même sujet. Nous avons laissé, pendant un an, germer le concept dans les esprits des membres des délégations et dans leurs capitales. De récents faits positifs ont confirmé en nous l'idée qu'il est maintenant opportun d'en présenter, à la session en cours, une version révisée. Je voudrais simplement souligner trois de ces faits encourageants.

D'abord, le Groupe de personnalités éminentes, créé par le Secrétaire général l'année dernière pour faire le bilan des relations entre la société civile et l'ONU, a indiqué au paragraphe 156 des résultats de ses travaux – également connu sous le nom de rapport Cardoso (A/58/817) – qu'à certaines organisations de la société civile, y compris les groupes religieux et spirituels, « l'Organisation doit accorder une attention toute particulière parce qu'elles sont particulièrement représentatives ou comptent un grand nombre de membres ». Je voudrais citer cinq fonctions importantes des groupes religieux et spirituels mentionnés dans le même paragraphe. Ils dirigent de manière puissante la communauté. Ils façonnent l'opinion publique. Ils donnent des conseils sur les questions d'ordre éthique. Ils facilitent la réconciliation entre les communautés en conflit. Ils identifient les besoins des groupes vulnérables. Les nations sont conscientes de ces importantes fonctions des groupes religieux et spirituels. Le Groupe de personnalités éminentes, en les énumérant de nouveau, nous rappelle la consensus universel sur la nécessité d'éliminer toutes les formes d'intolérance religieuse.

Deuxièmement, l'UNESCO a abouti à des conclusions significatives dans son rapport intitulé « Promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses » (voir

A/59/201), transmis en conformité avec la résolution 58/128. J'aimerais faire référence à un certain nombre de conclusions de l'UNESCO.

Premièrement, le rapport indique au paragraphe 33 :

> « Le dialogue interreligieux, qui suppose le dialogue entre les religions et au sein de chacune d'entre elles, est un élément particulièrement important du dialogue entre les civilisations. En effet, la principale question soulevée par le dialogue entre les civilisations concerne la place de l'éthique dans les relations entre les sociétés, les peuples et les personnes ».

Deuxièmement, le paragraphe 35 indique :

> « Dans ce contexte, les religions et les croyances du monde pourraient contribuer grandement à la promotion d'une culture de paix, si elles décidaient de lutter collectivement contre les problèmes auxquels le monde actuel est confronté, notamment le terrorisme et la violence sectaire, tout en pratiquant la tolérance au sein de leur propre communauté et dans leurs relations avec les autres religions ».

Troisièmement, les chefs d'État ou de gouvernement de la Réunion Asie-Europe ont décidé, lors de la conférence au sommet qui a eu lieu au début du mois à Hanoï et qui était coprésidée par le Viet Nam et les Pays-Bas, de lancer une initiative intitulée « dialogue interreligieux s». La Réunion Asie-Europe est un groupe d'États interrégionaux composé d'États membres de l'Union européenne et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de la Chine, du Japon et de la République de Corée. Le sujet de cette initiative historique de la Réunion Asie-Europe, parrainée par l'Indonésie et le Royaume-Uni, est de « créer une harmonie interreligieuse au sein de la communauté internationale ». Ses objectifs sont, premièrement, d'encourager le respect mutuel entre toutes les croyances et les religions en Asie et en Europe; deuxièmement, d'offrir des recommandations pour actualiser l'harmonie interreligieuse au sein de la communauté internationale; et troisièmement, de renforcer le rôle de la société civile religieuse dans la conduite d'une diplomatie parallèle.

Au cours de la dernière conférence au sommet de la Réunion Asie-Europe, la Présidente des Philippines, M^{me} Gloria Macapagal-Arroyo, a appuyé fermement la proposition indonésienne et britannique pour un dialogue interreligieux afin d'aider à prévenir le terrorisme et à promouvoir la compréhension des autres religions en tant qu'élément du dialogue entre les civilisations et les cultures. À cet égard, la Présidente a également demandé que le Groupe de la Réunion Asie-Europe devienne actif au sein de l'Organisation des Nations Unies pour donner de l'élan à l'idée.

Tous ces faits récents valident la vision du Président du Congrès philippin, M. José de Venecia, qui a présenté l'idée aux dirigeants des États-Unis, de l'Union européenne et de l'Asie, il y a déjà deux ans, comme étant un thème qu'il était devenu opportun d'examiner sérieusement et sur lequel il fallait agir. Le Ministre des affaires étrangères des Philippines a souligné ce thème dans sa déclaration à l'Assemblée générale le mois dernier.

Ces trois faits récents soulignent l'importance du projet de résolution que ma délégation présente aujourd'hui. Les Philippines ont publiquement reconnu les fonctions importantes des groupes religieux et spirituels, comme l'a souligné le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile. En fait, les Philippines ont traduit ce fait en mesures concrètes lorsqu'elles ont utilisé les services d'un groupe interreligieux pour aider à apporter une solution à notre problème dans le sud des Philippines.

Les Philippines, se fondant sur leur propre expérience, souscrivent fermement aux conclusions de l'UNESCO sur le rôle essentiel que jouent les religions dans le dialogue entre les civilisations et dans la promotion d'une culture de paix.

D'autres faits récents soulignent le besoin urgent d'une coopération entre les religions. Il est question que le Sénégal organise dans un futur proche une conférence internationale interreligieuse pour sonder les opinions des participants sur la manière dont ils pourraient contribuer à atténuer les préoccupations internationales pressantes. Les dirigeants religieux de l'Érythrée et de l'Éthiopie se seraient rencontrés pour donner forme à une paix durable entre leurs deux pays. Au cours du débat général du mois dernier, le Président du Gouvernement espagnol a proposé la mise en place d'une alliance des civilisations entre le monde occidental et le monde arabe et musulman, et il a l'intention de soumettre une proposition au Secrétaire

général en vue de la création d'un groupe de haut niveau pour examiner la question.

Dans notre pays hôte, les États-Unis, des confréries interreligieuses coopèrent avec succès pour s'entraider et aider les personnes sans abri et pour s'attaquer aux autres problèmes sociaux. D'autres pays ont leurs propres mécanismes interreligieux, appuyés par leurs gouvernements ou par des organisations non gouvernementales.

Toutes ces expériences nationales positives doivent être connues et doivent être partagées. C'est la raison pour laquelle les Philippines proposent, dans le projet de résolution, que le Secrétaire général recherche les points de vue des gouvernements et des autres organes sur la manière de promouvoir et de renforcer davantage la coopération entre les religions.

Pour terminer, je souhaiterais à nouveau attirer l'attention de l'Assemblée sur la Déclaration du Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, qui s'est tenu au Kazakhstan. Ils ont exprimé leur souhait commun pour la paix, leur aversion pour la violence, leur appui au développement, la promotion d'une compréhension harmonieuse et mutuelle et la coopération pour prévenir les conflits et pour rassembler les bonnes volontés – la raison d'être du projet de résolution A/59/L.15.

M. Hackett (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes sur le point 47 de l'ordre du jour, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique ».

Je souhaiterais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/59/268, qui décrit les activités entreprises et programmées pour appuyer l'Année internationale.

Les pays de la CARICOM souscrivent aux objectifs que se donne le système des Nations Unies pour l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, récapitulés dans le rapport du Secrétaire général, et nous nous engageons à entreprendre des activités pour appuyer l'Année.

Nous sommes d'accord pour dire que le sport peut servir d'outil de promotion puissant du développement et de la paix. En outre, nous croyons que cette promotion peut commencer avec les enfants car prendre part au sport permet aux enfants et aux jeunes d'apprendre des valeurs et des leçons dont ils peuvent tirer des enseignements pendant longtemps. C'est pourquoi les pays de la CARICOM sont sensibles aux efforts du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix visant à favoriser la prise de conscience en ce qui concerne le renforcement de l'éducation physique et du sport dans les systèmes éducatifs. Nous saluons également les efforts de l'UNICEF, qui met la question plus en relief dans ses programmes de travail.

Le sport promeut également l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play et enseigne le travail en équipe, la discipline, le leadership, la confiance, le respect des autres et même l'aptitude à assumer les situations difficiles. Les activités sportives peuvent offrir un environnement de soutien enrichissant qui peut aider à préparer les jeunes à faire face aux défis difficiles qu'ils rencontreront fort probablement dans leur vie.

Les pays de la CARICOM utilisent depuis longtemps le sport à l'école pour remplir ces objectifs de développement de l'enfant. Cependant, les changements qui interviennent dans les valeurs de la société créent de nouveaux défis pour réussir à incorporer les sports de cette manière, et nous attendons avec intérêt de travailler avec l'UNICEF et l'UNESCO pour incorporer les sports et l'éducation physique dans certains des programmes nationaux et régionaux des pays de la CARICOM.

En tant que pays joueurs de cricket, nous encourageons également l'UNICEF à inclure les organes dirigeants internationaux et régionaux des pays joueurs de cricket dans leurs partenariats avec le monde du sport. La région de la CARICOM accueillera les championnats de la coupe du monde de cricket en 2007 et nous pensons que la période qui court jusqu'au début du championnat serait une période opportune pour lancer un tel partenariat.

M. **Zhang** Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Le sport permet de jeter un pont entre différents pays, différentes civilisations et différentes confessions. Les Jeux olympiques de l'ère moderne ont cherché à cultiver davantage l'éthique de paix, de développement et de surpassement individuel. Le slogan olympique – plus haut, plus vite, plus fort – est d'ores et déjà profondément ancré dans les cœurs, notamment des jeunes du monde entier, comme on l'a vu clairement

avec le succès des XXVIII[e] Jeux olympiques et des douzièmes Jeux paralympiques d'Athènes, cette année. Je tiens, à ce propos, à remercier le Gouvernement et le peuple grecs de leur contribution à cet effort.

L'Organisation des Nations Unies a fait beaucoup, dans le cadre de la promotion de la paix et du développement mondiaux, pour diffuser l'esprit olympique. L'Assemblée générale a adopté l'an dernier une résolution faisant de 2005 l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. Nous espérons que la communauté internationale saura tirer parti de cette occasion pour marquer son respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies, promouvoir la paix et le développement par le sport, prôner le dialogue et les échanges entre civilisations et s'efforcer de bâtir un monde de paix et de prospérité.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance au développement du sport. Notre objectif fondamental est d'améliorer la santé de notre peuple et son physique. Depuis 1995, date de la promulgation par le Gouvernement chinois de son « programme pour renforcer la santé nationale », la Chine a obtenu une série de succès d'importance dans ses efforts en matière de sport. La sensibilisation du public aux questions de santé et à la façon dont il faut améliorer son capital santé a augmenté; les activités sportives de masse se multiplient et l'éducation physique constitue une matière importante des études primaires, secondaires et supérieures.

Lors des derniers Jeux olympiques, à Athènes, l'équipe chinoise a remporté 32 médailles d'or, ce qui est un record historique. Aux douzièmes Jeux paralympiques qui ont suivi, l'équipe chinoise est arrivée première pour le nombre de médailles d'or et le nombre total de médailles. Les athlètes chinois ont ajouté un chapitre mémorable aux annales des Jeux sur leur lieu de naissance, partageant la gloire olympique et le rêve olympique avec les amoureux des Olympiades des quatre coins du monde.

En 2008, la Chine accueillera les XXIX[e] Jeux olympiques et les treizièmes Jeux paralympiques à Beijing. Le Gouvernement et le peuple chinois travaillent de tout leur cœur et de toutes leurs forces aux préparatifs de cette manifestation. La construction des stades et des installations et le développement des infrastructures bioenvironnementales, sociales et urbaines nécessaires sont bien engagés et se poursuivent sans heurts. Nous continuerons de travailler avec le Comité international olympique et les autres gouvernements pour promouvoir davantage encore l'esprit olympique et nous ferons de notre mieux pour faire des Jeux olympiques de Beijing une occasion merveilleuse de promouvoir la paix, le développement, renforcer les échanges entre civilisations et consolider l'amitié entre les peuples de tous les pays.

M. Maurer (Suisse) : Je vais intervenir sur le point 47 aujourd'hui à l'ordre du jour.

Ma délégation a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du Secrétaire général sur le sport au service de la paix et du développement et l'Année internationale de l'éducation physique. De même, nous nous félicitons qu'il puisse être discuté en même temps que le projet de résolution sur le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix.

Les deux textes mettent une fois de plus en évidence le fait que le sport peut apporter une contribution remarquable à la promotion de la paix et à la poursuite de plusieurs objectifs de développement – individuels, sociaux, culturels ou économiques. Le sport véhicule des valeurs humaines fondamentales en harmonie avec celles qui se dégagent de la Charte des Nations Unies. Relevons à titre d'exemples le respect de l'adversaire, la reconnaissance de règles, le « fair-play » et l'esprit d'équipe.

Il y a déjà longtemps que la Suisse s'emploie de diverses manières à promouvoir une utilisation efficace du sport en faveur du développement et de la paix.

Sur l'initiative de M. Adolf Ogi, Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le sport et ancien président de la Confédération suisse, la Suisse a organisé à Macolin, en février 2003, la Conférence internationale sur le sport et le développement, qui a réuni 380 représentants de 55 pays et de toute la société en vue d'un échange d'information et d'expérience. La Déclaration de Macolin, adoptée à cette occasion, ainsi que ses recommandations servent aujourd'hui dans le monde entier de source d'inspiration et de directive pour les activités s'inscrivant dans le domaine du sport et du développement.

Dans le cadre de sa coopération au développement et de ses actions en matière d'aide humanitaire, la Suisse soutient de nombreux projets et

programmes dans lesquels le sport est considéré comme un moyen devant permettre d'atteindre des objectifs humains, sociaux et économiques.

L'Année internationale du sport et de l'éducation physique constitue une excellente occasion de renforcer, à différents niveaux de la société, la conscience de l'énorme potentiel du sport dans la promotion de la paix, du développement et de la santé. Cette Année 2005 du sport favorisera également le développement de la coopération entre les divers acteurs et la constitution de partenariats concrets et durables. La Suisse contribuera à la réalisation de ces objectifs à la fois sur le plan international et national.

Sur le plan international, mon pays entend : poursuivre son soutien au Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport; fournir un financement et un soutien logistique au Bureau des Nations Unies pour l'année internationale du sport et de l'éducation physique, à Genève; organiser la deuxième Conférence internationale sur le sport et le développement à Macolin du 4 au 6 décembre 2005 – laquelle marquera en même temps l'apogée et la fin de l'Année internationale du sport 2005; et publier une brochure sur le thème du « Sport pour le développement et la paix », dans laquelle des auteurs de divers pays feront la synthèse des expériences et conclusions actuelles et montreront les possibilités de développement encore à exploiter.

Aussi allons-nous poursuivre l'intégration systématique du sport dans la coopération de la Suisse au développement et à l'aide humanitaire, en approfondissant le rôle qu'il peut y jouer, et en échangeant de manière continue des expériences avec des organisations de développement bilatérales et multilatérales.

Au niveau national, la Suisse a établi un Comité national pour l'Année internationale du sport comprenant des entités gouvernementales, des associations sportives, des organisations non gouvernementales, ainsi que des représentants des milieux de l'économie et de la science. Sa fonction est de coordonner les activités avec les écoles, les associations sportives, les organisations non gouvernementales, l'économie et la science. On prévoit que plusieurs milliers de manifestations seront organisées en Suisse dans le cadre de l'Année internationale du sport.

Sont prévues, entre autres, les activités suivantes : « l'école bouge », campagne dans plus de mille classes d'école pour faire pratiquer aux enfants une activité physique chaque jour durant un trimestre; « la Suisse bouge », campagne dans la plupart des 2900 communes suisses, où se tiendra une manifestation sportive pour l'ensemble de la population; enfin, une campagne d'éducation sur le thème « Sport et développement » dans les écoles de Suisse.

Le projet de résolution examiné aujourd'hui correspond tout à fait à cet esprit. Il invite l'ensemble des acteurs à renforcer leur engagement et leur coopération dans le domaine du sport au service du développement et de la paix, et il le fait non seulement en vue d'un monde plus sain, mais aussi d'un monde plus juste et plus pacifique. En tant que siège du Comité international olympique et de nombreuses autres associations sportives privées, la Suisse soutient pleinement ce projet de résolution.

M^me^ Moore (États-Unis) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis se félicite de l'examen, aujourd'hui, du point intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique », qui est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Les États-Unis appuient depuis longtemps les manifestations sportives internationales tant pour les professionnels que pour les amateurs, ayant accueilli notamment huit Jeux olympiques modernes. L'une des inventions dont l'Amérique est la plus fière, le base-ball, s'est avéré l'une des exportations dont elle s'enorgueillit le plus. Les petites ligues de base-ball et les ligues de softball ont été constituées dans plus de 75 pays, regroupant 180 000 équipes, auxquelles prennent part quelque 2,7 millions de garçons et de filles.

Le Gouvernement américain appuie les compétitions sportives internationales car elles encouragent la compréhension et le respect de la diversité culturelle, favorisent les partenariats internationaux et font davantage prendre conscience des questions sociales de portée mondiale, telles que les droits de l'homme, le rôle de la femme dans la société, et la prévention de la toxicomanie. En outre, elles engendrent un profond sentiment de fierté nationale.

Comme le Président Bush l'a fait valoir la semaine dernière encore en recevant à la Maison

Blanche l'équipe olympique des États-Unis, le sport pratiqué au niveau international permet à un pays de faire montre de ses valeurs et de son caractère. Il a loué les vertus que le sport peut représenter : l'humilité dans la victoire, l'acceptation de la défaite de bonne grâce, les manifestations de compassion à l'égard des adversaires et la démonstration d'une grande tolérance et de la diversité à l'intérieur d'un pays.

Aujourd'hui, l'Assemblée peut appuyer l'idéal de l'Organisation des Nations Unies qui est d'enseigner aux jeunes dans le monde non seulement le sport mais comment se servir du sport pour promouvoir l'amitié, la compréhension mutuelle et le bien-être. Notre délégation s'associe au consensus sur le projet de résolution d'aujourd'hui pour appuyer cet idéal.

Nous remercions le Secrétariat pour son rapport, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique », qui figure au document A/59/268 du 16 août 2004. Les États-Unis continueront d'en faire mention alors que nous planifions les activités pour l'Année internationale et, à cette fin, nous demandons aux organisations de la société civile intervenant dans le domaine du sport d'apporter leurs contributions. Nous attendons avec intérêt d'examiner les initiatives sportives visant à promouvoir le dialogue interculturel et le dialogue postconflit dans le cadre de la consolidation de la paix, comme le suggère le rapport.

Le rapport indique à juste titre que le sport rapproche les individus et les communautés et qu'il peut être un véhicule puissant par lequel les Nations Unies peuvent promouvoir leurs objectifs. À cet égard, s'agissant du projet de résolution, les États-Unis voudraient faire observer que c'est à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement et au Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable que les dirigeants du monde ont décidé d'appuyer les objectifs convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Nous aurions préféré que la mention qui en est faite dans la résolution soit modifiée à cet effet.

Nous notons également dans le rapport l'examen des mesures prises dans la lutte contre le dopage. Les États-Unis appuient le processus en cours à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture concernant la négociation d'une convention internationale contre le dopage dans le sport. Les États-Unis reconnaissent que le code de bonnes pratiques, envisagé dans le projet de résolution, irait au-delà de la question de la lutte contre le dopage; toutefois, il conviendrait que les États qui élaborent ce code tiennent compte du Code mondial antidopage de mars 2003, qui jouit de l'appui de plus de 150 pays. En particulier, il serait utile d'éviter les doubles emplois ou de prévenir la possibilité d'un conflit entre ces deux instruments.

Les États-Unis attestent de plus en plus du pouvoir unificateur du sport et, en même temps, nous voyons le drapeau des Nations Unies flotter sur des lieux sportifs de plus en plus nombreux. Chaque année, l'ONU accueille, juste à l'extérieur de cette salle, plus de 12 000 athlètes pour une course de l'amitié afin de se préparer pour le marathon de la ville de New York, la manifestation sportive qui enregistre le plus grand nombre de spectateurs dans le monde. La prochaine course de l'amitié aura lieu bientôt : samedi 6 novembre, à 20 heures.

Les États-Unis espèrent que l'Année internationale favorisera le dialogue dans le monde, car nous sommes fermement convaincus que le sport peut être un outil utile de diplomatie. Parmi nos programmes de diplomatie sportive figurent ceux qui visent à aider les enseignants à apprendre aux enfants l'importance de la diversité et de la compréhension culturelle, menés en parallèle avec la Ligue nationale de football américain et les citoyens étrangers, lauréats d'une bourse Fulbright, qui étudient aux États-Unis. De même, pour la première fois, les États-Unis ont accueilli 2 200 jeunes étrangers, l'été dernier, à l'occasion du festival culturel et des jeux internationaux pour les enfants. Nos initiatives diplomatiques offrent des programmes de formation aux personnes handicapées et d'autres programmes envoient à l'étranger des joueurs de basket-ball américains pour diriger des centres d'enseignement et organiser des tournois pour les jeunes.

Au cours de l'Année internationale en 2005, les États-Unis seront l'hôte de grandes manifestations sportives, parmi lesquelles il y aura, notamment, les championnats mondiaux de patinage de vitesse au printemps prochain, la Coupe du monde de natation de la Fédération internationale de natation, les championnats du monde de luge, le championnat Élite de cyclisme sur piste, la Coupe du monde de saut d'obstacles et de dressage et les championnats du

monde de cyclisme sur piste de l'Union internationale de cyclisme. Ces types d'échanges forgent des partenariats constructifs au sein de la communauté internationale non seulement entre les athlètes, mais aussi entre les organisateurs, les hôtes et les spectateurs.

S'agissant de l'éducation physique, depuis de nombreuses années, le Conseil pour l'aptitude physique et les sports du Président des États-Unis a bien fonctionné en tant que comité consultatif des citoyens volontaires. Grâce à des initiatives novatrices, le Conseil promeut la santé, l'activité physique, l'aptitude et l'exercice physiques pour les personnes quels que soient leur âge, leur milieu et leurs aptitudes, en les faisant participer à des activités physiques et sportives. Afin d'encourager ces activités, le Président Bush a désigné mai 2004 mois national en faveur de l'aptitude physique et des sports.

Le sport exerce une profonde emprise sur l'imaginaire humain, qui est quasiment universelle et dont l'intensité ne semble nullement varier d'une société à l'autre. Le sport transcende toutes les barrières apparentes entre les appartenances ethniques, les tranches d'âge, les sexes, les religions et les aptitudes. Il nous rappelle notre humanité commune.

M. Al-Zaabi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation des Émirats arabes unis, c'est pour moi un grand plaisir de commencer ma déclaration en remerciant le Secrétaire général de son rapport et des informations précieuses qui y figurent et qui, nous l'espérons, enrichiront nos délibérations sur cette question.

Il y a 10 ans, l'Assemblée générale commençait à observer la trêve olympique, une tradition grecque sacrée vieille de 1 200 ans, pour prouver une fois encore que l'humanité a une propension à la paix et au dialogue et non pas aux combats et aux guerres. La trêve exige la cessation de tous les actes d'hostilité pour permettre aux spectateurs d'assister aux compétitions et de retourner chez eux en toute sécurité.

Bien que la réalisation de la paix et de la stabilité exige le respect des principes de la Charte et des dispositions des conventions et des lois internationales pertinentes, le processus de promotion et de consolidation de la paix devrait être mis en œuvre par le biais de mécanismes de compréhension mutuelle et sur la base du respect des diverses cultures, religions et civilisations et de partenariats noués entre elles. Ces principes se retrouvent dans l'idéal de la trêve olympique, qui prône l'égalité et le fair-play, indépendamment de l'appartenance ethnique, de la religion, de la race ou de la nationalité des athlètes. C'est un instrument exemplaire pour inculquer ces grandes valeurs et répandre une culture de paix, de tolérance, de conciliation et d'harmonie parmi les pays et les peuples.

Les Émirats arabes unis se félicitent des initiatives visant à renforcer la coopération et le partenariat entre le système des Nations Unies et le Comité international olympique, qui ont déjà mené à la réalisation d'activités conjointes en faveur du développement, de l'aide humanitaire, de la protection de l'environnement et de l'amélioration des services de santé et d'éducation. Nous tenons donc à souligner qu'il est indispensable de tout mettre en œuvre pour aider les pays en développement, en particulier les plus petits et les plus démunis d'entre eux, à reconstruire leurs infrastructures sportives et à satisfaire leurs besoins en termes d'entraînement, afin qu'ils puissent prendre une part active aux Jeux olympiques. Nous affirmons également qu'il importe d'atteindre un consensus international sur un code de bonnes pratiques dans le domaine du sport, qui permette la création de programmes stratégiques de partenariat pour l'ensemble des acteurs et des organismes sportifs et apparentés, y compris les associations sportives et le secteur privé, afin de propager une culture de paix et d'obtenir un développement humain durable. Les partenariats contribueront également à combattre la violence, le terrorisme, la criminalité, le trafic illicite des drogues et bien d'autres vices qui accablent nos sociétés.

Conformément aux directives de S. E. le cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, Président des Émirats arabes unis, et aux instructions de ses frères, membres du Conseil suprême de la Fédération, qui dirige les Émirats, une attention extrême a été accordée à la promotion du sport chez les jeunes, surtout des disciplines et des loisirs traditionnels. Les efforts faits dans ce sens ont conduit à la création de Zayed Sport City en 1979, véritable monument culturel de la région, du Conseil suprême de la jeunesse et des sports et du Comité national olympique, qui élabore des stratégies pour la promotion et le parrainage des activités sportives dans les Émirats arabes unis, par exemple en matière d'entraînement, d'arbitrage et de fair-play. D'importantes ressources budgétaires supplémentaires

ont été débloquées pour favoriser la création de clubs modernes, d'associations sportives, d'équipes et de stades dans tout le pays. Le résultat est que les Émirats arabes unis comptent aujourd'hui 31 clubs sportifs, contre huit en 1970. Le nombre des associations et fédérations sportives a lui aussi augmenté, passant de 3 en 1973 à 23 aujourd'hui, sans compter les 8 clubs féminins et les 25 clubs spécialisés, notamment un club de plongée sous-marine, un club d'athlètes handicapés, un club équestre, un club de course de chameaux, un club d'échecs et un club de lutte. Ces clubs permettent aux jeunes Émiriens de développer leurs aptitudes et de participer avec succès à de nombreux tournois et compétitions aux niveaux régional et international, dont les Jeux olympiques, où ils ont remporté plusieurs médailles, la dernière en date étant celle du cheikh Ahmed bin Mohammad al-Hasher al-Maktoum, qui a gagné, aux derniers Jeux olympiques d'Athènes en 2004, la toute première médaille d'or pour les Émirats arabes unis au tir double de ball-trap masculin.

Les Émirats arabes unis pensent que le sport et l'éducation physique devraient occuper une place fondamentale dans l'éducation et le développement, dans la mesure où ces disciplines contribuent à l'équilibre physique, psychologique et à l'éducation et au développement social des enfants et des jeunes. Fermement convaincus du bien-fondé de cette approche, les Émirats arabes unis ont intégré l'éducation physique dans l'enseignement, y compris dans les cycles primaires et universitaires, afin de développer les aptitudes mentales, morales, physiques et sociales des élèves et étudiants.

Plusieurs autres types d'activités liées aux loisirs sont conduites de façon énergique dans les Émirats arabes unis, notamment par l'intermédiaire des clubs de scouts pour filles et garçons, qui font désormais partie des mouvements les plus dynamiques d'Asie, surtout s'agissant d'améliorer l'environnement et de mettre en œuvre des programmes nationaux de sensibilisation du public aux activités humanitaires et sociales, ainsi que dans les domaines de la santé et du développement.

Pour terminer, nous espérons que la célébration, en 2005, de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique fera avancer la notion du sport pour tous. De plus, nous préconisons la poursuite et l'intensification des efforts internationaux visant à stimuler et à entreprendre des initiatives en faveur du développement humain et à intégrer les activités sportives et leurs valeurs nobles dans les stratégies et programmes nationaux des pays en matière d'éducation et de développement, et ce afin de renforcer l'interaction et la communication entre les différentes cultures et civilisations et de bâtir la paix. Par ailleurs, nous avons hâte de parvenir à un consensus international en faveur de l'élaboration d'une convention contre le dopage pour lutter contre l'utilisation abusive des drogues dans toutes les activités sportives pour offrir à la jeunesse un environnement sain et salubre mettant en valeur la discipline, le sens du commandement, la confiance en soi et les échanges au sein des sociétés.

M. Mongkolnavin (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation a le plaisir d'intervenir devant cette Assemblée pour traiter du point 35 de l'ordre du jour, intitulé « Culture de paix », et du point 47, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique ».

Concernant le point 35, ma délégation attache une importance considérable à la culture de la paix. Dans la déclaration qu'il a faite au débat général, le Ministre thaïlandais des affaires étrangères a souligné l'importance d'entretenir une culture de paix dans le monde actuel. Nous avons besoin d'instaurer une paix fondée sur notre diversité et, en fait, suivant une démarche véritablement intégrée.

À cet égard, ma délégation salue le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, intitulé « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 » (A/59/223), qui dresse un bilan complet des activités conduites par différentes organisations internationales et énonce, au sujet du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix, des recommandations utiles pour développer une culture de la paix dans huit grands domaines : l'éducation, le développement économique et social durable; le respect de tous les droits de l'homme; l'égalité entre les femmes et les hommes; la participation démocratique; la compréhension, la tolérance et la solidarité; la communication participative et la libre circulation de l'information et de la connaissance; et la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation partage la vue exprimée au paragraphe 102 du rapport, selon laquelle « les États Membres doivent impérativement élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des mesures pragmatiques propres à encourager la culture de la paix et la non-violence », en particulier au profit des femmes et des enfants, qui sont les membres les plus vulnérables de la société.

J'en viens à présent au point 47 de l'ordre du jour. Ma délégation est extrêmement favorable à l'utilisation du sport comme moyen de faire progresser la paix, de faire avancer la compréhension et de promouvoir le développement. Mon gouvernement estime que les politiques nationales doivent promouvoir les sports et la santé, le sport permettant de favoriser le développement de l'enfant et d'enrayer la toxicomanie. Par conséquent, ma délégation se félicite que l'année 2005 ait été proclamée Année internationale du sport et de l'éducation physique pour promouvoir l'idée du « sport pour tous », l'intégration de l'éducation physique dans les programmes scolaires, et pour que le sport serve de cadre à un dialogue interculturel en faveur de la paix après les conflits et à la diffusion d'informations sur l'importance que revêtent le sport et l'éducation physique pour le développement et la paix. À ce propos, ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général consacré à ce sujet, publié sous la cote A/59/268.

De fait, si le sport est important pour nous, ce n'est pas tant parce qu'il nous permet de vivre plus sainement, mais parce qu'il favorise l'interaction sociale, les relations et les partenariats commerciaux tout en développant la culture de la paix. Ma délégation félicite d'ailleurs la Grèce pour l'organisation réussie des Jeux olympiques d'Athènes.

En ce qui nous concerne, nous avons été fiers de voir les athlètes thaïlandais participer aux Jeux olympiques d'Athènes dans un esprit de fair-play total et avec grande détermination. Nous sommes fiers de leurs résultats, qu'ils aient ou non remporté des médailles, car ils ont réussi à sensibiliser davantage le public thaïlandais à l'importance de la vraie valeur du sport, tout en incitant le Gouvernement à renforcer sa stratégie visant à affermir la place du sport et à promouvoir l'épanouissement des talents sportifs en Thaïlande.

Ma délégation estime que tout individu, jeune ou âgé, peut tirer parti des bienfaits du sport. Les enfants, en particulier, peuvent en tirer un profit énorme, car le sport contribue à leur développement général, les encourage à s'exprimer et les aide à nouer des rapports sociaux, tout en les tenant éloignés d'activités illégales, comme la drogue ou le crime. Cette philosophie est en accord avec le proverbe thaïlandais qui affirme que le sport est un remède magique ou, pour reprendre les termes du monde occidental, la panacée universelle.

Du point de vue social, ma délégation se félicite de voir qu'un nombre croissant de femmes et de personnes handicapées pratiquent le sport, certaines ayant même remporté une médaille d'or aux Jeux olympiques. Le sport peut également aider les personnes atteintes du VIH/sida à surmonter les stigmates et la discrimination associés à cette maladie. En pratiquant un sport, ces personnes peuvent commencer à retrouver la confiance en soi et à se réinsérer dans la société.

Au plan national, le Gouvernement thaïlandais apprécie pleinement la valeur du sport. Cette année, de nombreuses initiatives ont été lancées pour sensibiliser l'opinion publique et lui faire mieux comprendre les bienfaits liés au sport. Par exemple, le Gouvernement thaïlandais a organisé dans tout le pays une grande manifestation d'aérobic en plein air, dans laquelle le Premier Ministre a joué un rôle clef. Cela montre l'importance que le peuple thaïlandais attache aux sports et aux bienfaits qu'il apporte. Ce fut aussi une manifestation de solidarité et d'harmonie qui a permis de rassembler, de manière pacifique, la population thaïlandaise quels que soient l'âge, l'origine et la religion des individus. Le mois dernier, un atelier présidé par le Premier Ministre a été organisé pour débattre d'une « feuille de route pour le sport » en Thaïlande. Cette initiative est destinée à renforcer l'image accordée au sport et à relever les compétences athlétiques et l'esprit sportif de la population thaïlandaise, en particulier les enfants.

En ces temps où se multiplient les conflits, le sport peut jouer un rôle déterminant dans le développement d'une tribune de dialogue interculturel dans les situations d'après conflit et de consolidation de la paix. En outre, le sport peut jouer un rôle crucial pour réunifier les populations après un conflit en encourageant la confiance et l'amitié et en favorisant le processus de reconstruction des communautés. L'ONU a un rôle important à jouer pour promouvoir le sport à cet égard. À cette fin, ma délégation appuie la création d'un code de bonnes pratiques pour renforcer la

coopération entre les États Membres et les institutions sportives internationales, et avec, en particulier, l'UNESCO, qui mérite un hommage particulier pour les efforts constants qu'elle déploie afin de promouvoir le sport comme instrument de développement et de paix. Ma délégation attend avec intérêt la quatrième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, qui sera organisée par l'UNESCO en décembre de cette année, afin de débattre des aspects du sport liés au développement, dans le contexte de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, en 2005.

Pour terminer, ma délégation tient à renouveler son engagement sans faille à la promotion du sport pour tous et elle invite instamment le système des Nations Unies et ses partenaires à redoubler d'efforts pour promouvoir le sport en faveur de l'éducation, de la santé, du développement et de la paix, grâce à la participation de tous les secteurs de la société.

M^me^ Tariq Aziz (Pakistan) (*parle en anglais*) : Les relations internationales connaissent actuellement une transformation profonde. Les équilibres dangereux de la guerre froide ont été remplacés par les réalités complexes et tout aussi dangereuses de notre monde d'aujourd'hui. Il s'agit d'une ère caractérisée, d'un côté, par l'intensification de la mondialisation, qu'il s'agisse des économies, de la production, du commerce ou de l'information, et de l'autre, par la violence terroriste, la pauvreté et la maladie. Le déséquilibre grandissant dans la puissance des États, la discrimination dans l'administration de la justice internationale, la répression des aspirations légitimes des peuples et les inégalités socioéconomiques croissantes ont précipité l'apparition de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales. Consciente que les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes et que c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix, le 13 septembre 1999.

En vertu de cette Déclaration, la culture de paix est définie comme un ensemble de valeurs, d'attitudes, de traditions et de types de comportement basés sur le respect de la vie; la détermination à mettre fin à la violence et à promouvoir la culture et la pratique de la non-violence grâce à l'éducation, au dialogue et à la coopération; le plein respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique des États, ainsi que du principe de non-ingérence dans les affaires relevant principalement de la juridiction nationale de tout État, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international; le plein respect et la promotion de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales; l'engagement en faveur d'un règlement pacifique des conflits; ainsi que le respect et la promotion de la liberté d'expression, d'opinion et d'information des personnes.

L'article 3 de la Déclaration proclame que le développement d'une culture de paix est intrinsèquement lié au plein exercice du droit de tous les peuples à l'autodétermination. Tous les peuples, notamment ceux colonisés ou soumis à d'autres formes de domination ou d'occupation étrangère ont le droit d'exercer leur droit inhérent à l'autodétermination. La Déclaration préconise en outre l'élimination de toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée parmi toutes les civilisations, tous les peuples et toutes les cultures, notamment à l'encontre des minorités ethniques, religieuses et linguistiques. Ainsi, les nations et les peuples ont des existences politiques séparées, mais, comme l'Assemblée générale l'a reconnu, la compréhension, la tolérance et la solidarité entre toutes les civilisations, les peuples et les cultures sont essentielles à la promotion d'une culture de paix. Tel est le modèle que nous devons donc construire pour le XXI^e^ siècle.

En cette ère qui s'est ouverte au sortir des attentats du 11 septembre, les malentendus et la méfiance entre les différentes confessions et les différentes cultures se sont accentués. Certains en ont profité pour faire avancer des thèses qui servent leurs intérêts propres sur le caractère inévitable d'un affrontement entre les civilisations. Certains États qui colonisent ou oppriment d'autres peuples exploitent la situation pour justifier la répression d'individus appartenant à d'autres confessions et cultures. Les extrémistes calomnient régulièrement les autres religions et cultures, semant les préjugés et la haine. Notre propre religion, l'islam, a été la victime de tant de calomnies et de diffamations. Ces penchants dangereux sont délibérément alimentés par ceux qui croient qu'ils profiteront d'un affrontement entre les religions et les cultures. Cette montée de haine et d'intolérance doit être fermement combattue par la

communauté internationale qui doit absolument renverser la tendance.

La coopération, et non pas le conflit entre les civilisations, doit être le modèle à suivre pour nos efforts collectifs. Ce n'est qu'en œuvrant en faveur de la compréhension, l'harmonie et la coopération entre les religions et les cultures que nous pourrons faire reculer l'ignorance, les idées reçues et les préjugés qui sont malheureusement devenus omniprésents ces derniers temps. Nous souscrivons à la recommandation contenue dans le rapport transmis par le Secrétaire général sur une culture de paix, selon laquelle le dialogue interreligieux est une dimension particulière importante du dialogue entre les civilisations, ce qui implique qu'un dialogue s'établisse à la fois entre les religions et au sein d'une même religion. En fait, la question fondamentale que pose le dialogue entre les civilisations est celle de la place de l'éthique dans les relations entre les sociétés, les peuples et les individus. Le dialogue entre les religions pourrait être un élément fondamental permettant de mettre en lumière les liens dynamiques qui existent entre les mœurs spirituelles et les cultures spécifiques, en se concentrant sur les contributions et les échanges réciproques.

Il est donc indispensable que la communauté internationale encourage les organisations interreligieuses et les mouvements qui luttent pour la paix à s'engager dans un dialogue et une coopération plus efficaces et plus actifs afin de promouvoir l'harmonie et la coexistence. On ne peut laisser l'appartenance ethnique, la religion, la culture, le langage ou la race devenir une source de division.

Nous devons être les catalyseurs du changement et non les prophètes de l'apocalypse. Il nous faut affirmer l'indivisibilité de la race humaine, réaffirmer notre humanité et les valeurs universelles communes.

Le Président du Pakistan, le général Pervez Musharraf, a présenté une stratégie concrète de modération éclairée, qui cherche à promouvoir l'émancipation socioéconomique, la mise en valeur des ressources humaines et le règlement juste et pacifique des différends en vue de faire avancer la coopération et d'éviter la confrontation entre cultures et civilisations, en particulier entre l'Islam et l'Occident.

La modération éclairée est une option stratégique indispensable visant à empêcher le système international actuel de tomber dans des conflits et des luttes interminables. La promotion du concept de modération éclairée serait une réponse appropriée aux immenses défis mondiaux auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui.

Le Programme d'action en faveur d'une culture de paix encourage les États Membres à prendre des mesures pour promouvoir une culture de paix aux niveaux national et international. De ce fait, au titre de ce point de l'ordre du jour, au cours de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, le Pakistan a lancé un projet de résolution pour la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses, qui a été adopté par consensus par l'Assemblée générale en février 2004. Cette année, nous avons également présenté un projet de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour pour mettre en évidence les mêmes principes, afin d'améliorer le bien-être des personnes, la liberté et le progrès partout dans le monde et unissant nos efforts en faveur de la paix universelle. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera à nouveau par consensus le projet de résolution du Pakistan sur la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses. Cela constituerait un rejet catégorique, ferme et total des messages d'intolérance, de haine et de discrimination qui émanent des semeurs de haine.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : En proclamant la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, l'ONU a reconnu les accomplissements de diverses civilisations, cristallisant ainsi le pluralisme culturel et la diversité créatrice de l'humanité.

Le rapport de l'UNESCO sur le point 35 de l'ordre du jour présente une stratégie globale de la part de la communauté internationale en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Il se fait également le reflet d'un large éventail d'activités menées à bien par le système des Nations Unies, les institutions internationales et la société civile qui, ensemble, ont contribué de façon importante aux objectifs de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde.

Nous estimons important que l'UNESCO, organisme des Nations Unies chef de file de la Décennie, parvienne à coordonner efficacement les efforts de tous les acteurs et de toutes les parties

prenantes afin d'assurer une mise en œuvre cohérente de la Déclaration et du Programme d'action.

Un autre rapport de l'UNESCO sur la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses souligne le fait qu'une dimension particulièrement importante du dialogue des civilisations est le dialogue interreligieux, facteur clef pour mettre en lumière le rapport dynamique entre les traditions spirituelles et leurs cultures spécifiques.

La résolution 58/128 de l'Assemblée générale souligne qu'il importe de promouvoir la compréhension et la tolérance entre les peuples dans toute leur diversité de religions, croyances, cultures et langues. Nous sommes également d'avis que, dans les conditions actuelles, il est fondamental de renouveler notre engagement collectif en faveur d'une véritable culture de paix en renforçant nos efforts pour faire progresser le dialogue et la compréhension mutuelle.

Le Kazakhstan est un pays tolérant et épris de paix. Notre expérience a effectivement démontré que des religions, des confessions et des groupes ethniques différents peuvent coexister et prospérer dans un environnement favorable de paix et de stabilité interne. Nous croyons que les religions et les confessions du monde pourraient contribuer énormément à la promotion d'une culture de paix.

C'est précisément pour cette raison qu'à l'initiative du Président de la République du Kazakhstan, un Colloque des dirigeants des religions mondiales et traditionnelles a été organisé dans notre pays en septembre 2003, avec l'appui généralisé de la communauté internationale. Des hiérarques des principales religions et confessions du monde y ont participé et se sont réunis au Kazakhstan pour examiner les questions les plus importantes qui intéressent l'humanité. Cette réunion a apporté une contribution précieuse à la promotion d'une culture de paix et d'un dialogue des civilisations.

Les chefs et les représentants des religions du monde, qui ont participé activement aux travaux du Colloque, ont dit haut et fort que chaque pays et chaque religion choisissent leur propre voie pour aller vers le Créateur, et ont répété également leur opposition au terrorisme, au fanatisme et à l'intolérance religieuse. Ils ont convenu que le moment était venu de traiter des problèmes politiques et spirituels pressants par le biais d'un dialogue interconfessionnel constructif et décidé d'organiser régulièrement de tels colloques.

Le Kazakhstan a eu le privilège de présider ce colloque et de diriger le processus de son institutionnalisation. À ce titre, un secrétariat du Colloque des dirigeants des religions mondiales et traditionnelles a été mis en place au Kazakhstan. À l'heure actuelle, ce secrétariat est en train de mettre au point une charte dudit colloque, qui fera l'objet d'un débat lors de la prochaine réunion du secrétariat du Colloque en mai 2005.

Le secrétariat a entériné, en principe, l'idée d'un deuxième Colloque des dirigeants des religions mondiales et traditionnelles, lequel devrait se réunir à Astana, la capitale du Kazakhstan, du 12 au 14 septembre 2006.

Nous pensons que cette initiative mérite l'appui sans réserve de l'ONU et qu'elle devrait être promue par ses États Membres et les organisations régionales et non gouvernementales. Le Kazakhstan est disposé à coopérer avec toutes les parties intéressées pour assurer le suivi des résultats du premier Colloque des dirigeants des religions mondiales et traditionnelles.

La résolution 58/5 reconnaît le rôle important du sport dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. Le rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique » confirme que le sport constitue un partenaire naturel pour l'ONU et est un instrument puissant grâce auquel l'Organisation peut réaliser ses importants objectifs.

Nous croyons que la proclamation de l'année 2005 en tant qu'Année internationale du sport et de l'éducation physique élargira la perception générale du sport et favorisera encore le développement d'un dialogue interculturel d'après-conflit, favorable à la consolidation de la paix. Nous croyons également que l'Année internationale du sport et de l'éducation physique est l'occasion de promouvoir les valeurs sportives, et il est impératif que les initiatives prises dans le cadre de cette Année internationale aient des effets à long terme.

Nous réaffirmons que le sport et l'éducation physique jouent un rôle important dans la promotion de la paix et du développement et des relations amicales entre nations. Ce sont des moyens efficaces de

combattre la criminalité ainsi que la toxicomanie et le tabagisme. Nous sommes également d'accord que la pratique du sport est essentielle à l'épanouissement des jeunes et à leur santé physique et émotionnelle.

Le développement du sport est une priorité dans la politique nationale du Kazakhstan. Le pays appuie pleinement les idéaux d'humanisme et d'amitié entre les nations. La République a créé un comité paraolympique ainsi que des fédérations sportives et renforce ses liens internationaux dans le domaine du sport.

Enfin, je voudrais m'associer aux autres orateurs qui ont insisté sur le fait qu'aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de promouvoir la valeur de la paix. Le Kazakhstan se félicite de continuer d'appuyer l'action coordonnée en faveur d'une paix et d'une sécurité durables dans le monde.

M^me^ Gallardo (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est offerte de prendre la parole sur le point 35 de l'ordre du jour, intitulé « Culture de paix ».

Le Gouvernement d'El Salavador accorde une importance toute particulière à ce point de l'ordre du jour puisqu'il a signé les Accords de paix à Chapultepec (Mexique), en 1992. Les Salvadoriens ont entrepris d'apprendre comment traduire la paix signée en paix véritable. Ce processus interne nous a ouvert la voie vers le renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. Nous avons également appris que la consolidation de la paix, l'un des aspects essentiels de la culture de paix, n'est possible que si ceux qui ont déposé les armes ont la volonté d'entamer un débat et d'échanger des idées sur les différences inhérentes à toute société.

El Salvador saisit cette occasion pour réaffirmer sa volonté d'œuvrer de concert avec la famille des Nations Unies pour chercher, inventer et mettre en œuvre des initiatives et des stratégies permettant le règlement pacifique des conflits. Malheureusement, la réalité est que de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité collective sont apparues, faisant fi des frontières. Les efforts que déploie le Gouvernement aux niveaux national et international visent à rechercher des mécanismes qui permettent de remédier à la détérioration des conditions sociales, économiques et environnementales.

Nous sommes pleinement convaincus que prévenir la frustration, l'intolérance et la violence est au cœur de la notion même de culture de paix. Les manifestations du terrorisme international, dont le but est de déstabiliser le fonctionnement efficace du système multilatéral et mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous contraignent à redoubler d'efforts dans un dialogue entre les cultures et les religions.

Il convient de souligner que la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix constituent un cadre de référence global, qui invite les gouvernements, les organisations internationales et la société civile à orienter leurs activités vers des actions concrètes destinées à l'instauration d'une culture de paix dans le nouveau millénaire. À cet égard, nous approuvons l'utilisation du sport comme instrument de coexistence pacifique. Dans ce contexte, El Salvador s'est porté coauteur du projet de résolution présenté par la Tunisie.

Comme il a été reconnu à de nombreuses occasions, la paix n'est pas uniquement l'absence de conflit. C'est un processus en évolution, participatif et dynamique au sein même de la société, lequel requiert de nous que soyons créatifs, apprenions la tolérance et faisions place au dialogue. La coopération internationale fournit donc un mécanisme pour le rapprochement et le respect entre les êtres humains dans leur quête de solutions aux conflits. Mais cela implique également un degré de responsabilité entre les diverses cultures et les divers niveaux de développement.

Les Salvadoriens témoignent du fait que la paix n'est possible que lorsque l'on a choisi la voie de la réconciliation nationale, laissant ainsi davantage de place au dialogue pour régler les différends internes, et à la volonté politique pour rechercher des mécanismes concertés au niveau des institutions démocratiques, en apprenant également à respecter l'autorité et l'état de droit comme faisant partie d'une nouvelle forme de coexistence. Nous savons qu'il ne saurait y avoir de paix sans développement. Le Gouvernement salvadorien n'épargne donc aucun effort pour réaliser une paix où la sécurité et le développement soient un mode de vie pour la majorité du peuple.

Dans son rapport paru sous la cote A/59/223, le Secrétaire général a porté un certain nombre

d'éléments importants à notre attention, des éléments que nous devons garder à l'esprit lorsque nous entreprendrons d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde.

Les États Membres ont à présent l'occasion de partager leurs expériences dans la mise en œuvre de ces engagements au niveau national. La transmission de valeurs préconisant la tolérance, la paix et l'éducation, dans des cadres scolaires ou non scolaires, et de nouvelles attitudes et de nouveaux comportements qui inculquent une culture de paix doivent être obtenues au moyen de programmes novateurs et multisectoriels d'intérêt général – sans quoi, la paix à laquelle nous sommes attachés ne persistera pas.

Le Gouvernement d'El Salvador est d'accord avec tous ceux qui ont reconnu que le droit à la paix est un des piliers fondamentaux des droits de l'homme. C'est un droit de troisième génération que l'Assemblée générale a reconnu par sa résolution 39/11 du 12 novembre 1984 et que les membres de l'Organisation des États américains ont réaffirmé dans la Déclaration de Caracas, adoptée à l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'adoption de sa charte.

Nous réaffirmons notre attachement au programme d'éducation pour la paix, une initiative de l'UNESCO. Nous sommes convaincus que l'enseignement des valeurs, des comportements et des attitudes passe nécessairement par un apprentissage continu chez l'enfant et l'adulte. Le respect des droits de l'homme s'apprend et se transmet pour consolider une culture de paix. En El Salvador, ces dernières années, nous avons renforcé l'enseignement du concept de la paix à tous les niveaux au moyen de programmes novateurs, y compris chez les petits garçons et les fillettes dès le plus jeune âge.

Comme il est affirmé dans l'Acte constitutif de l'UNESCO, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. Les Salvadoriens ont appris que pour obtenir la paix il faut trouver le moyen de vivre ensemble et avec autrui, en toute amitié, en faisant appel à la raison et non à la violence lorsque nos différences nous séparent.

Enfin, nous voudrions que la question de la culture de paix soit intégrée aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devrions tous œuvrer de concert pour réaliser nos objectifs communs.

La séance est levée à 18 h 10.